

acadie

{ΧΩΡΟΣ}

Institut
Terram

Penser, innover, agir
pour nos territoires

Xavier Desjardins et Jacques Lévy

Repenser les politiques territoriales par la justice spatiale

Juin 2026

Avec la participation de :



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PUCA

plan
urbanisme
construction
architecture



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agence nationale
de la cohésion
des territoires

Nantes Métropole
Saint-Nazaire Agglomération
Erdre et Gesvres
Estuaire et Sillon
Pays de Blain communauté

**Pôle
métropolitain**
Nantes — Saint-Nazaire

Institut
Terram | Penser,
innover,
agir pour
nos territoires

institut-terram.org





L'Institut Terram est un groupe de réflexion collégial et multidisciplinaire dédié à l'étude des territoires. Il fait de la dynamique territoriale un pilier central de l'innovation économique, industrielle et numérique, de la préservation de l'environnement et de la décarbonation, de l'accès aux services publics, de la valorisation du patrimoine culturel et de la cohésion sociale.

L'Institut Terram publie des rapports à caractère scientifique, réalise des enquêtes inédites à l'échelle des territoires, produit des podcasts et organise des débats, des séminaires et des ateliers dans toute la France. Par ses travaux, il contribue à revitaliser le débat public, facilite les échanges d'idées et est à l'initiative de recommandations concrètes au service de l'intérêt général. L'institut est un espace de discussion unique pour tous ceux qui s'intéressent au devenir des territoires.

Son expertise repose sur la diversité des acteurs et la synergie de compétences. Il réunit des chercheurs, des experts, des représentants d'entreprises, des fonctionnaires et des acteurs de la société civile.

L'Institut Terram est une association 1901 à but non lucratif. Il agit en toute indépendance et n'est affilié à aucun groupement de nature politique. Le soutien des entreprises et des particuliers permet le déploiement de ses activités.

Xavier Desjardins et Jacques Lévy

Repenser les politiques territoriales par la justice spatiale

Auteurs

Xavier Desjardins

Xavier Desjardins est un géographe qui s'intéresse particulièrement aux questions d'urbanisme et d'aménagement du territoire, notamment dans le contexte de la transformation écologique. Il est professeur à Sorbonne Université, chercheur au sein du laboratoire Médiations. Il est également directeur d'études au sein de la coopérative Acadie. Il a notamment publié *L'Aménagement du territoire* (Armand Colin, 3^e éd. en 2026), *Planification urbaine* (Armand Colin, 2020) et, avec David Djäiz, *La Révolution obligée. Réussir la transformation écologique sans dépendre de la Chine et des États-Unis* (Allary Éditions, 2024).

Jacques Lévy

Jacques Lévy est chercheur en science du social. Il travaille sur la théorie de l'espace des sociétés, sur la géographie du politique, des villes et de l'urbanité, de l'espace public et de l'urbanisme, de l'Europe et de la mondialisation. Il s'intéresse à l'épistémologie et aux méthodes des sciences sociales, à la cartographie et la modélisation, ainsi qu'à l'introduction des langages non verbaux. Il a plus de 850 publications à son actif et a réalisé une dizaine de films scientifiques. En 2018, il a reçu le prix Vautrin-Lud, le « prix Nobel » de géographie. Il est membre du conseil scientifique de l'Institut Terram.

Équipe de recherche associée

Philippe Estèbe

Géographe, directeur d'études au sein de la coopérative Acadie.

Clémentine Genet

Architecte et urbaniste, chargée d'études à la coopérative Acadie.

Dorian Maillard

Doctorant en géographie au laboratoire LOTERR de l'Université de Lorraine, membre de Chôros.

Martin Vanier

Géographe, professeur à l'École d'urbanisme de Paris et consultant à la coopérative Acadie.

Cette recherche a été soutenue par le Plan urbanisme construction architecture (PUCA), l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et le Pôle métropolitain Nantes – Saint-Nazaire.

Les membres de l'équipe de recherche tiennent à remercier chaleureusement Sylviane Le Guyader (ANCT), Annabelle Boutet (ANCT), Sophie Carré (PUCA), François Ménard (PUCA) et Frédéric Vasse (Pôle métropolitain Nantes – Saint-Nazaire), ainsi que l'ensemble des membres du comité de suivi de la recherche.

Table des matières

Synthèse6

Introduction

**Pourquoi repenser les territoires
et leur aménagement par la justice spatiale ?**9

I

Quelles sont les injustices personnellement vécues ?14

1. Trois personnes sur dix disent « n'avoir jamais connu d'injustice »14

2. Le travail, premier lieu des injustices vécues14

3. Les injustices dans le choix du lieu d'habitation16

4. Le cumul des injustices, lignes générationnelles et de genre16

5. Les injustices : effets des individus ou des systèmes ?18

II

Quelles sont les conceptions de la justice ?19

1. Un triple consensus et ses marges politisées19

2. Trois figures du juste et une esquisse d'une typologie
des conceptions de la justice20

III

**Qui peut agir en faveur de la justice spatiale ?
Et à quelle échelle ?**25

1. Un sentiment d'efficacité largement partagé, mais socialement stratifié25

2. Une demande forte mais différenciée d'égalité des territoires via l'État27

3. La préférence pour l'échelle locale, par-delà l'imaginaire du village27

4. Une écoute des attentes habitantes plus forte dans les grandes villes ?28

5. Le mythe de la petite commune comme ferment d'engagement30

IV

Géographies de la justice31

1. Une géographie contrastée des conceptions de la justice31

2. Le pouvoir configurant des gradients d'urbanité33

3. Spatialités et psychopolitique40

Conclusion

Des résultats inédits et des invitations fortes40

Bibliographie45

Synthèse

Repenser les politiques territoriales par la justice spatiale

La justice spatiale est partout à l'œuvre dans l'action publique territoriale, mais elle ne fait l'objet d'aucune délibération explicite. À chaque arbitrage (modalités d'accès aux services, tarification, allocation des aides, droits d'occupation des sols...), les collectivités estiment, qu'elles le formulent ou non, ce qui est juste et ce qui ne l'est pas. Or, faute de référentiel commun et partagé, chacun mobilise sa propre grille de lecture, et le verdict d'injustice tombe quel que soit l'arbitrage rendu. Cette étude, fondée sur une enquête menée auprès de 4 005 personnes représentatives de la population française et administrée par l'Ifop, propose de remettre en débat les conceptions de la justice qui fondent, souvent à leur insu, les politiques territoriales.

Des injustices d'abord vécues à hauteur d'individu

Premier enseignement, contre-intuitif : près d'un tiers des personnes interrogées (33 %) déclarent n'avoir jamais subi d'injustice. Lorsque l'injustice est évoquée, c'est d'abord le travail qui s'impose comme premier lieu d'expérience (22 % des occurrences spontanées et près d'une personne sur deux concernée), devant les discriminations, les difficultés financières et l'éducation. Surtout, la critique se formule à hauteur d'individus plutôt que de structures : on dénonce un favoritisme, un déni de reconnaissance ou un conflit de valeurs bien plus qu'une logique systémique de domination ou d'exploitation. Les situations territoriales, contrairement à une idée répandue, ne sont que rarement mobilisées spontanément pour qualifier une injustice personnellement vécue, et aucune géographie évidente des injustices subies – qui ferait ressortir les espaces ruraux ou périurbains comme particulièrement défavorisés – ne se dégage nettement.

Un socle de valeurs partagé, des priorités qui divisent

Les Français partagent un large socle de jugements communs : une très forte majorité estime qu'il existe trop d'écart de revenus (89 %), trop de discriminations (74 %) et trop de manquements à la règle commune (89 %). Près des deux tiers (64 %) souscrivent simultanément aux trois constats. La société française se vit ainsi sur le mode du manque et de l'inachèvement. Les clivages politiques ne portent pas sur l'adhésion à ce socle, mais sur la hiérarchisation que chacun opère en son sein. Interrogés sur ce qui garantit avant tout une société juste, les Français placent en tête le respect de la règle commune (53 %), avant les logiques de liberté de choix et loin devant la solidarité envers les plus démunis (25 %). De là se dégage une typologie en trois groupes : un groupe « Règles », de résonance républicaine, nettement majoritaire (41 %), suivi d'un groupe « Individus » (26 %), qui met l'accent sur les marges d'action des individus et/ou des collectifs, et d'un groupe « Solidarité » (24 %), plus attachée à la redistribution. La prééminence de la règle, qui croît avec l'âge et structure les classes moyennes, invite à nuancer le diagnostic d'un individualisme triomphant souvent prêté aux sociétés contemporaines.

Agir contre l'injustice : un sentiment d'efficacité socialement stratifié

Contrairement à l'hypothèse d'une impuissance perçue généralisée, 69 % des répondants estiment pouvoir agir efficacement contre les injustices, d'abord par leur manière de vivre (40 %), puis par le vote (35 %), loin devant l'engagement collectif organisé. Ce sentiment d'efficacité est toutefois profondément inégalitaire : il culmine à 80 % chez les cadres, contre 61 % chez les ouvriers, et atteint 79 % chez les diplômés du supérieur, contre 60 % chez les non-diplômés. On retrouve là le « cens caché » décrit par le politiste Daniel Gaxie : des obstacles invisibles, non plus censitaires mais culturels et sociaux, qui structurent jusqu'à la perception de sa propre capacité d'action. La désaffiliation partisane fragilise elle aussi ce sentiment d'efficacité.

La préférence pour l'échelon local, par-delà l'imaginaire du village

Si la demande d'égalité des territoires via l'État reste forte, elle n'est pas inconditionnelle. La majorité des Français admettent des inégalités d'accès entre territoires pour au moins un service (la couverture numérique, l'accès à une alimentation produite localement ou l'accès à la nature, à des espaces verts dans son cadre de vie quotidien). Seuls 15 % des sondés sont prêts à payer davantage d'impôt à l'État pour une meilleure couverture territoriale des trois services mentionnés. Surtout, près des deux tiers (64 %) préfèrent un renforcement des moyens des collectivités locales à une augmentation des dépenses centralisées de l'État (23 %). Cette préférence décentralisatrice, transversale aux catégories sociales, ne traduit pas une nostalgie communautaire mais une demande contemporaine de subsidiarité, à condition que l'échelon local dispose réellement des moyens d'agir. L'enquête bat d'ailleurs en brèche le mythe pastoral de la petite commune : la confiance interpersonnelle décroît le long du gradient d'urbanité (53 % à Paris, contre 30 % dans les territoires les moins denses), et le sentiment d'avoir été écouté lors d'aménagements récents se révèle plus fort dans les grandes villes que dans les espaces ruraux et périurbains.

Le pouvoir configurant des gradients d'urbanité

Là où l'on attendait des effets de classe, de revenu ou de proximité partisane, c'est souvent la localisation résidentielle, lue à travers les gradients d'urbanité, qui produit les écarts les plus puissants. Aucune des variables socio-économiques classiques ne fédère les sensibilités à la justice, chacune n'en éclaire qu'une fraction. Les proximités partisans elles-mêmes ne se polarisent fortement que sur quelques thématiques médiatisées, l'immigration au premier chef – l'accueil des migrants comme principe de justice rassemble 80 % des proches de La France insoumise (LFI) contre 30 % de ceux du Rassemblement national (RN) –, sans recouvrir l'éventail des sensibilités exprimées. Fait notable, les sympathisants des deux extrêmes convergent dans la critique du présent mais divergent radicalement dans la confiance qu'ils placent en eux-mêmes et

en l'avenir : 57 % des proches de LFI pensent que leur vie va s'améliorer, contre 33 % de ceux du RN. L'étude récuse ainsi tout réductionnisme, qu'il soit socio-économique ou partisan. Les gradients d'urbanité, en revanche, offrent une signature éclairante de l'ensemble des clivages. Leur force tient à ce que le lieu de résidence résulte aujourd'hui d'un choix stratégique sous contrainte, non d'une assignation, et il ne saurait donc être traité comme un simple substitut des anciennes classes sociales. Se dessine ainsi une configuration à triple pente, où Paris intra-muros – plus confiant, plus généreux, plus optimiste – s'oppose à la défiance croissante des espaces les moins urbanisés, à la crainte du déclassement dans les périphéries et au sentiment de relégation des banlieues de villes moyennes. Pour autant, la France ne connaît pas la partition radicale observée aux États-Unis. Les territoires demeurent reliés par des tissus conjonctifs, au sein d'une scène publique commune.

Réinventer des pactes territoriaux de justice

La demande de justice spatiale ne se réduit pas à une demande de redistribution. Elle appelle moins de nouveaux mécanismes de discrimination positive territoriale qu'un surcroît d'attention aux singularités : « Je ne veux pas nécessairement le service public en bas de chez moi, mais je veux qu'il fasse attention à moi en tant que personne. ». Cette exigence rejoint l'approche par les capacités d'Amartya Sen, centrée sur la mise en capacité effective des individus. L'espace y apparaît doublement présent : comme demande d'actions différenciées selon les injustices signalées, et plus encore comme organisateur des consensus et des dissensus sur les fondements mêmes du vivre-ensemble.

L'étude propose en conclusion de créer les conditions d'un débat entre citoyens et institutions autour de pactes territoriaux de justice, articulés aux échelles locale, régionale, nationale et européenne. Reconnaître à l'espace une fonction qui excède celle de simple support des inégalités et le saisir comme principe actif de différenciation des sensibilités au juste constitue deux des principaux apports de cette recherche.



Vue aérienne de Rennes.

Source : © Planet Observer

« Plaisante justice qu'une rivière borne !
Vérité au-deçà des Pyrénées, erreur au-delà.*. »

Blaise Pascal

Introduction

Pourquoi repenser les territoires et leur aménagement par la justice spatiale ?

A chaque décision publique, une conception implicite de la justice spatiale est à l'œuvre. La plupart des actes politiques et des arbitrages rendus par les collectivités publiques consistent, qu'on se le dise ou non, à estimer ce qui est juste et ce qui ne l'est pas : les modalités d'accès aux services et aux biens publics, les droits d'occupation des sols, la tarification des services publics locaux, la distribution des aides publiques aux ménages ou aux entreprises, etc. Dans tous les champs de l'action publique, l'acteur territorial exerce de fait une justice spatiale, qu'on est bien sûr en droit de contester pour lui en préférer une autre.

Cette justice spatiale, pourtant, ne fait l'objet d'aucun énoncé politique d'ensemble, d'aucune délibération publique qui lui serait explicitement consacrée, d'aucune métapolitique qui permettrait de guider toutes les autres au nom du juste et de

l'injuste. On admet volontiers qu'elle fait partie des principes de base de la République, mais on ne s'en saisit plus comme objet de débat. Comme si, sur fond de transformations profondes, permanentes et généralisées, le juste et l'injuste pouvaient encore aller de soi.

L'impasse est alors la suivante : quoi qu'elles fassent, les collectivités publiques se voient reprocher l'injustice de leurs actes. D'autant que, comme d'autres recherches l'ont montré¹, l'individualisation des conditions socio-spatiales a fait éclater l'unité du référentiel : il n'existe plus de mesure commune et incontestée de ce qui serait juste. Faute de délibération explicite, chacun mobilise sa propre grille et le verdict d'injustice tombe à chaque arbitrage.

Dans ce contexte, l'hypothèse centrale qui fonde ce projet de recherche est qu'une remise en débat des conceptions de la justice qui fondent, souvent à leur insu, les politiques territoriales, est une condition de leur renouvellement, théorique autant que pratique.

* Blaise Pascal, *Pensées*, Paris, Guillaume Desprez, 1670 ; rééd. Œuvres complètes, éd. L. Lafuma, Paris, 1963.

1. Voir notamment Jacques Lévy, Jean-Nicolas Fauchille et Ana Póvoas, *Théorie de la justice spatiale. Géographies du juste et de l'injuste*, Paris, Odile Jacob, 2018.

Politiques territoriales et justice spatiale : quatre champs de débat scientifique

Comment étudier les enjeux de justice des politiques territoriales ? Depuis une quinzaine d'années, le débat académique connaît un certain renouveau ². Il offre un socle utile déjà bien labouré, dans lequel quatre sillons se distinguent. Notre proposition est de penser leur articulation. Encore faut-il les appeler.

Le premier champ porte sur la justice dans l'allocation territoriale des fonds publics. Le débat est perpétuellement relancé. En France, il bute assez peu sur les équilibres entre régions, hormis les cas très particuliers de l'Île-de-France, soupçonnée d'être surdotée parce qu'elle accueille la capitale, et des outre-mer, avec une interrogation sur la manière de gérer les équilibres postcoloniaux. La question est, à l'inverse, beaucoup plus vive en Espagne, en Italie ou en Belgique, dans ces pays européens marqués par des velléités sécessionnistes, au moins fiscales ³. Les débats français portent plutôt sur l'allocation des ressources entre métropoles et autres territoires, ou entre urbain et rural : quelle est la bonne clé de répartition ? À l'échelle européenne ⁴ comme à l'échelle française ⁵, l'étude de la circulation des richesses publiques montre que les régions ou portions de région au produit intérieur brut le plus faible sont, presque toujours, gagnantes au jeu de la redistribution territoriale organisée par les systèmes

d'État-providence. La mécanique est connue : les prélèvements sont à peu près proportionnels au revenu des ménages ou aux bénéfices des entreprises, tandis que la distribution des prestations sociales et des services publics est, quant à elle, approximativement proportionnelle au nombre d'habitants. Mais d'un autre côté, et dans le même temps, de nombreux travaux documentent une rétraction de la couverture territoriale des services publics en milieu rural et dans les petites villes (bureaux de poste, tribunaux d'instance, collèges, écoles) ⁶. Certains ont même pu parler d'un « délaissement du territoire ⁷ ». La redistribution macro-budgétaire avantage les espaces les moins riches, mais les services publics du quotidien y reculent, et c'est ce dernier mouvement qui marque les esprits.

Le deuxième débat traite du facteur géographique comme facteur d'injustice. Selon une belle formule de Jean-Samuel Bordreuil, « le lieu n'est pas précarisant, ce sont les précaires qui sont localisés ⁸ ». L'injustice spatiale primordiale serait donc la ségrégation. Mais, pour d'autres, cette ségrégation produit par elle-même des effets de lieux spécifiques. C'est la position de la géographie critique anglaise et américaine qui insiste sur l'ambivalence de la ségrégation socio-ethno-spatiale, où exploitation économique et ostracisation sociale se renforcent ⁹, au risque parfois d'un usage abusif de la notion de ghetto, comme dans le cas des banlieues françaises ¹⁰. David Harvey et Edward Soja montrent toutefois que cette ségrégation est ambiguë, dès lors qu'elle exerce, du côté des « dominants », une fonction de contrôle et de confinement et, du côté des « dominés », une fonction de protection

2. Voir notamment Philippe Gervais-Lambony et Frédéric Dufaux, « Justice... spatiale ! », *Annales de géographie*, n° 665-666, janvier-avril 2009, p. 3-15 ; Simin Davoudi et Derek Bell (dir.), *Justice and Fairness in the City. A Multi-Disciplinary Approach to 'Ordinary' Cities*, Bristol, Policy Press, 2016.

3. Voir Laurent Davezies, *Le Nouvel Égoïsme territorial. Le grand malaise des nations*, Paris, Seuil, 2015.

4. Voir Andrés Rodríguez-Pose, « The revenge of the places that don't matter (and what to do about it) », *Cambridge Journal of Regions, Economy and Society*, vol. 11, n° 1, mars 2018, p. 189-209.

5. Voir Laurent Davezies, *L'État a toujours soutenu ses territoires*, Paris, Seuil, 2021.

6. Voir Julie Chouraqui, « Les réformes et l'État et la transformation des services publics : des tendances internationales au local, quels effets pour les territoires ? », *Annales de géographie*, n° 732, mars-avril 2020, p. 5-30.

7. François Taulelle (dir.), *Le Délaissement du territoire. Quelles adaptations des services publics dans les territoires ruraux ?*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2012.

8. Jean-Samuel Bordreuil, « Les gens des cités n'ont rien d'exceptionnel », in Ouvrage collectif, *Ces quartiers dont on parle. Aux marges de la ville, au cœur de la société*, La Tour-d'Aigues, Éditions de L'Aube, 1997, p. 232.

9. Voir notamment David Harvey, *Social Justice and the City*, Londres, Edward Arnold, 1973 ; Edward W. Soja, *Seeking Spatial Justice*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2010.

10. Voir Loïc Wacquant, « Repenser le ghetto. Du sens commun au concept sociologique », *Idées économiques et sociales*, vol. 167, n° 1, mars 2012, p. 14-25.

et d'intégration¹¹. La sortie passe alors moins, dans leur approche, par la mixité socio-spatiale que par le « droit à la ville », repris d'Henri Lefebvre¹².

Le troisième débat porte sur la justice par les procédures. Dès les années 1960, la critique fuse contre des politiques territoriales qui se font au profit des plus aisés. Aux États-Unis notamment, la domination des points de vue masculin, blanc et fortuné dans la fabrique des politiques d'aménagement est dénoncée : des expertises présentées comme « neutres » – la gestion du trafic automobile, par exemple – privilégient en réalité les intérêts de la classe sociale dont les experts sont issus. Le tracé d'autoroutes urbaines, au détriment des transports collectifs, dégrade ainsi les conditions de vie des quartiers populaires riverains tout en réduisant l'offre de transport utile aux plus pauvres. De ce constat naît, à partir des années 1980, un « tournant procédural » : il s'agit de développer des procédures « inclusives », attentives aux personnes défavorisées ou minorisées du fait de leur genre, de leur race, de leur classe ou de leur orientation sexuelle, pour fonder une approche plus juste de l'action territoriale. Le débat s'est ensuite déplacé sur les modalités concrètes de la participation, et sur la part qui revient, dans chaque dispositif, aux avancées réelles et aux tentatives de détournement possible de ces procédures par les autorités publiques ou les groupes dominants à leur profit.

Le quatrième débat ne porte ni sur la distribution, ni sur les procédures, mais sur la reconnaissance des singularités individuelles ou collectives¹³. Cette catégorie large recouvre la reconnaissance des cultures minoritaires (cultures régionales, par exemple)¹⁴, des pratiques sociales populaires (loisirs, habitudes alimentaires) ou encore la prise en compte des épreuves de la vie (maladie, séparation, exil) qui peuvent souder des communautés d'expérience.

Sur le plan territorial, plusieurs travaux portent sur des territoires « oubliés¹⁵ » ou « stigmatisés¹⁶ » et, à travers eux, sur les populations qui les habitent. Ils interrogent les processus de dépréciation et d'invisibilisation. L'histoire culturelle l'avait déjà fait. On se souvient que, au XVIII^e siècle, les nobles se devêtaient sans gêne devant leurs domestiques parce que ceux-ci étaient, en un certain sens, absents ou transparents¹⁷. Le philosophe Axel Honneth a fait de cette mise en (in)visibilité l'un de ses chantiers : « Par "connaissance" d'une personne nous entendons exprimer son identification en tant qu'individu – identification qui peut être graduellement améliorée –, par "reconnaissance", nous entendons un acte expressif par lequel cette connaissance est octroyée avec le sens positif d'une affirmation¹⁸. » Dans la société des individus, chacun doit construire sa propre identité et se considérer comme autonome ; or l'identité n'est possible que si autrui nous reconnaît pour ce que nous sommes. La société des individus repose paradoxalement sur le collectif, à travers des relations sociales de reconnaissance mutuelle. L'absence de reconnaissance n'est alors pas un détail mais une forme de déni, comme une interdiction de participer pleinement à la vie commune.

Penser ensemble les différentes dimensions de la justice spatiale

Dans chacun des quatre champs évoqués, de nombreuses questions restent en suspens et appelleraient de nouvelles enquêtes. Nous avons pourtant fait le choix inverse : sortir des approches segmentées pour les mettre en tension.

11. Voir David Harvey, *op. cit.* ; Edward W. Soja, *op. cit.*

12. Voir Henri Lefebvre, « Le droit à la ville », *L'Homme et la société*, n° 6, octobre-novembre-décembre 1967, p. 29-35.

13. Voir Iris Marion Young, *Justice and the Politics of Difference*, Princeton, Princeton University Press, 2011.

14. Les travaux sur les peuples autochtones ont apporté des contributions fort utiles sur cette dimension de la reconnaissance dans les enjeux territoriaux. Voir notamment Irène Hirt et Béatrice Collignon, « Quand les peuples autochtones mobilisent l'espace pour réclamer justice », *Justice spatiale/Spatial Justice* [revue en ligne], jssj.org, n° 11, mars 2017.

15. Voir Xavier Desjardins et Philippe Estèbe, « La lutte contre l'oubli, un combat européen », *Urbanisme*, n° 423, hiver 2022, p. 58-59.

16. Voir Valérie Jousseau, *Plouc Pride. Un nouveau récit pour les campagnes*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2021.

17. Voir Hans Peter Duerr, *Nudité & Pudeur. Le mythe du processus de civilisation*, trad. Véronique Bodin, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1998.

18. Axel Honneth, *La Société du mépris. Vers une nouvelle Théorie critique*, trad. Olivier Voirol, Pierre Rusch et Alexandre Dupeyrix, Paris, La Découverte, 2006, p. 230.

La raison est d'abord pratique. L'analyste peut bien isoler ce qui relève de la distribution, de la procédure ou de la reconnaissance ; ces dimensions, dans l'expérience habitante, sont intimement enchevêtrées. Quand un habitant se plaint de la fermeture d'une gare en zone rurale, critique-t-il la disparition d'un service nécessaire à ses déplacements, ou exprime-t-il un sentiment de « déclassé » territorial ? Autrement dit, le vocabulaire de la justice distributive sert souvent à dire un problème qui relève en réalité de la reconnaissance. Sans une lecture intégrée, on se condamne à n'entendre qu'une seule note d'un accord à trois voix.

La raison est ensuite théorique. Nous nous appuyons ici sur les travaux de Susan Fainstein. Dans l'un de ses ouvrages issu d'une étude des politiques urbaines menées à New York, Amsterdam et Londres, elle énonce que la justice spatiale repose sur trois principes : l'équité, la démocratie et la diversité¹⁹. Que cherche-t-elle à montrer à travers cette constatation en apparence assez anodine ? Que la justice spatiale n'est jamais un seul de ses trois principes mais toujours leur combinaison. L'équité : dans une ville juste, les ressources et les opportunités sont distribuées équitablement entre les groupes d'habitants. La diversité : une ville juste permet la coexistence et la valorisation des différences ethniques, religieuses, sociales, philosophiques et culturelles qui composent la société urbaine. La démocratie : les processus participatifs sont indispensables, même s'ils ne sont pas suffisants, pour faciliter la prise de décision juste. Fainstein répond ainsi aux auteurs qui réduisent la question de la justice spatiale à sa dimension distributive (la tradition néomarxiste qu'incarne David Harvey, la tradition sociale-démocrate qu'incarne John Rawls) ou à la seule levée des oppressions (à la suite des travaux d'Iris Marion Young).

Notre étude vise à comprendre comment ces trois dimensions de la justice – équité, diversité, démocratie – se combinent (ou non) dans l'action publique territoriale et comment les habitants les mobilisent (ou non) pour évaluer ce qui leur semble juste ou injuste dans la condition spatiale qui leur échoit.

Trois plans de travail en découlent :

- les principes de justice mobilisés par les personnes pour apprécier les situations qu'elles vivent, sujet par sujet, pour démêler, objectiver et prendre en compte les attentes, les frustrations ou les satisfactions, les colères ou les vigilances par lesquelles habitants, usagers, citoyens et contribuables disent ce qu'ils estiment juste et injuste. Le travail s'appuie d'abord sur une enquête par sondage portant sur des situations concrètes (l'accès à l'école, l'offre de loisir, la possibilité de se déplacer, etc.). Mettent-elles en accusation un traitement inadapté au regard de leur place dans la société (justice distributive), un non-respect des règles par certains (justice procédurale) ou une absence de prise en compte de leur irréductible singularité (justice de reconnaissance) ? Comment ces dimensions s'articulent-elles ?...
- la fabrique des politiques publiques territoriales passée au crible du juste et de l'injuste. C'est, par exemple, la question de la tarification (unique, régressive, progressive) de l'eau, de l'assainissement, des déchets, des transports collectifs. C'est aussi celle des modalités différenciées de service au sein d'intercommunalités de plus en plus étendues et hétérogènes (ramassage des déchets, desserte en transport public, services itinérants). C'est encore celle des renoncements à négocier entre intérêt collectif et individuels, sur fond de sobriété foncière ou de décarbonation des mobilités. Sur tous ces sujets, le travail consiste, avec les habitants, à construire une « grille de justice », ou plutôt à mettre en évidence la coexistence, conflictuelle ou non, de plusieurs grilles ; puis à interroger, avec les fabricants de politiques, la grille implicite ou explicite qui guide les arbitrages, dans des dispositifs souvent fortement technicisés ;
- la fabrique du récit politique de la justice spatiale, qui est, on l'a dit, le grand absent du débat public, malgré une rhétorique d'époque qui invoque sans relâche la cohésion, la solidarité, la protection. Ce travail passe par des temps d'échange et de réflexion avec les élus des territoires partenaires.

19. Voir Susan S. Fainstein, *The Just City*, Ithaca, Cornell University Press, 2010.

Méthodologie

Comment collecter des données sur la justice spatiale ? Deux voies coexistent dans la littérature : certaines recherches s'efforcent de décrypter les conceptions de justice qui s'expriment « spontanément » à travers des pratiques de l'espace ou des prises de position politiques et sociales ; d'autres visent non à décrypter ce qui se dit, mais à faire parler ce qui, le plus souvent, reste implicite. C'est ce second parti pris que nous avons retenu, en déployant quatre méthodes d'enquête :

- une enquête par sondage, administrée auprès de 4 005 personnes ;
- des échanges avec des groupes d'habitants, dans la région nantaise et dans le bassin minier du Pas-de-Calais ;
- des entretiens avec des cadres dirigeants de collectivités locales ou de groupements de collectivités ;
- des temps d'échange avec des élus locaux à partir des résultats des panels localisés.

Dans le cadre de cette recherche, la coopérative Acadie a conçu, avec Chôros, un questionnaire d'enquête sur la justice territoriale. Sa réalisation a bénéficié des conseils méthodologiques de l'Ifop, qui a également administré le questionnaire et organisé les données.

L'enquête quantitative poursuit deux objectifs :

- mesurer le degré de partage d'une opinion ou d'une expérience. Les Français pensent-ils, par exemple, que le fait d'habiter tel ou tel endroit constitue une « injustice » au regard des possibilités d'épanouissement personnel ? ;

- valider statistiquement des liens entre, d'un côté variables, expériences et opinions, et, de l'autre, caractéristiques sociales (catégorie sociale, sexe, lieu de résidence, composition familiale) et autres opinions (sentiment de discrimination, orientation politique déclarée). L'enquête confirme ou infirme statistiquement les hypothèses sur les facteurs explicatifs possibles.

Deux principes méthodologiques ont guidé la construction du questionnaire :

- avant de questionner les personnes sur leurs valeurs et leurs conceptions de la justice, on leur a d'abord laissé la possibilité de raconter, à leur manière, les injustices qu'elles ont vécues ;
- la pratique de l'espace (ou les spatialités) est une dimension du social qui peut affecter aussi bien les modes de vie (et donc les injustices vécues) que les manières de penser et de voir le monde (donc les conceptions de la justice). Le questionnaire comprend en conséquence des entrées qui permettent de situer les enquêtés (lieu de résidence), mais aussi de voir comment des questions générales (le rapport à la nature, à l'immigration, etc.) se déploient différemment selon les configurations territoriales.

L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de 4 005 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. La représentativité a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée), après stratification par région et catégorie d'agglomération²⁰.

20. Les enquêtes ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne, du 21 novembre au 4 décembre 2024.

I. Quelles sont les injustices personnellement vécues ?

Les Français se vivent-ils comme victimes d'injustice ? Pour mesurer le lien entre les injustices personnellement ressenties et la manière dont chacun pose les enjeux de justice, le questionnaire débute par une question ouverte volontairement très large : « Nous allons parler de votre vie personnelle, passée ou présente. Pourriez-vous citer des exemples d'injustice que vous avez personnellement ressentis dans votre vie ? » Dans un second temps, nous avons isolé une série de domaines (travail, logement, famille, école, etc.) et demandé aux enquêtés s'ils avaient fait face à des injustices dans ces domaines.

Trois lieux communs méritaient d'être éprouvés :

- celui selon lequel le sentiment d'injustice serait inversement proportionnel à la position sociale (CSP, revenu, diplôme) ;
- celui selon lequel les situations territoriales (quartier, région, ville ou campagne, etc.) seraient spontanément mobilisées pour caractériser ou expliquer une injustice personnellement vécue ;
- celui selon lequel une géographie des injustices vécues se dessinerait, qui ferait notamment ressortir les espaces ruraux ou périurbains comme particulièrement défavorisés.

Aucun de ces lieux communs, on le verra, ne sort indemne de notre enquête.

1. Trois personnes sur dix disent « n'avoir jamais connu d'injustice »

Sur les 4 005 personnes interrogées, 1 345 (soit 33 %) répondent qu'elles n'ont pas subi d'injustice ou se contentent d'un lapidaire « rien à signaler ». Certaines personnes formulent très explicitement leur absence d'injustice vécue : « Je n'ai jamais vécu d'injustices en France », « Je suis un homme blanc hétérosexuel, donc à peu près aucune, en tout cas aucune ne me vient à l'esprit », « Je n'ai pas eu de véritables injustices comme on peut en lire dans les journaux ou voir à la télévision »... Convient-il pour autant d'imputer ce résultat à la seule difficulté qu'éprouvent les répondants à formuler une réponse écrite spontanée ou bien à un biais de désirabilité sociale qui conduirait à minorer le sentiment d'injustice ? La seconde série de questions, qui soumet aux enquêtés des items fermés portant sur l'expérience d'injustice dans divers domaines de la vie quotidienne, permet d'écarter cette dernière hypothèse en confirmant l'ordre de grandeur observé : près d'un tiers des répondants (33 %) déclarent n'avoir subi d'injustice dans aucun des champs proposés, alors même que le format fermé du questionnaire facilite l'expression en réduisant le coût cognitif de la réponse.

2. Le travail, premier lieu des injustices vécues

Les expressions spontanées d'injustices personnellement vécues ont fait l'objet d'un recodage par champ d'expérience. Le travail arrive nettement en tête, avec 22 % des occurrences. Les griefs formulés sont relativement homogènes dans leur tonalité. Ils dénoncent le favoritisme dont bénéficierait une personne moins qualifiée, le refus d'une promotion jugée méritée ou encore l'absence de reconnaissance professionnelle. Viennent ensuite les discriminations,

dans leur diversité (racisme, sexisme, homophobie, grossophobie...), pour 10 % des cas. L'accès aux aides sociales et les problèmes d'argent (7 %), les violences (6 %) et l'éducation (5 %) complètent cette tête de classement et dessinent une cartographie ordonnée des injustices vécues.

Deux enseignements se dégagent de cette question ouverte. Tout d'abord, le travail demeure le premier « lieu » ou « moment » biographique d'expérience de l'injustice. Ce constat s'inscrit dans la continuité des travaux sociologiques qui font de la sphère productive un théâtre privilégié de la confrontation aux logiques de reconnaissance et de hiérarchisation sociale. Mais ce que l'on dénonce relève moins, dans la majorité des cas, d'une dénonciation systémique

de la répartition entre capital et travail que d'une critique adressée aux passe-droits de certains acteurs, au déficit de reconnaissance, qu'elle soit salariale ou symbolique, ou encore à un conflit de valeurs entre celles incorporées par les enquêtés (sens de l'effort, discipline, esprit d'initiative) et celles que promeut l'institution (obéissance, atteinte des objectifs fixés). En d'autres termes, la critique se formule à hauteur d'individus plutôt qu'à hauteur de structures.

Cette centralité du travail trouve enfin une confirmation dans la seconde série de questions, puisque près d'une personne interrogée sur deux (49 %) déclare y avoir subi une injustice, ce qui constitue le taux le plus élevé observé dans l'ensemble des domaines testés.

Tableau 1. Les expériences de l'injustice dans divers domaines de la vie quotidienne (en%)

Question : « Pour chacune des phrases ci-dessous, veuillez indiquer si elle s'applique tout à fait, plutôt, plutôt pas ou pas du tout à ce que vous vivez ou avez vécu, vous personnellement. »

Base : ensemble de l'échantillon

	Total «S'applique»	«S'applique tout à fait»	«S'applique plutôt»	Total «Ne s'applique pas»	«Ne s'applique plutôt pas»	«Ne s'applique pas du tout»
Il m'arrive de penser que je n'ai pas la possibilité de vivre la vie que j'aurais voulue	50	16	34	50	30	20
J'estime avoir subi des injustices dans mon parcours professionnel	49	17	32	51	27	24
Dans mon travail, j'estime subir des injustices liées à mon salaire [question posée aux actifs occupés, soit 53% de l'échantillon]	46	17	29	54	29	25
Pendant mon enfance ou mon adolescence, j'ai régulièrement subi des injustices à l'école	34	11	23	66	32	34
Pendant mon enfance ou mon adolescence, j'ai régulièrement subi des injustices au sein de ma famille	28	10	18	72	28	44
Dans mon quartier, ma ville, mon territoire, j'estime subir des injustices en termes d'accès aux services publics (santé, éducation, transports publics...)	26	8	18	74	33	41
J'estime subir ou avoir subi des injustices dans les possibilités de choix de mon lieu d'habitation	21	6	15	79	32	47

3. Les injustices dans le choix du lieu d'habitation

Un Français sur cinq (21 %) déclare avoir subi des injustices dans le choix de son lieu de résidence. Le phénomène s'accroît parmi les jeunes générations, puisque 29 % des moins de 35 ans sont concernés (contre 8 % des plus de 65 ans), traduisant la conjonction d'une entrée tardive sur le marché du logement et d'une exposition particulière à la flambée des prix observée depuis deux décennies dans les grandes agglomérations. Plus inattendu, il se révèle peu sensible à la catégorie socio-professionnelle : 22 % chez les catégories supérieures, 24 % chez les professions intermédiaires, 26 % chez les catégories populaires. Cette relative homogénéité suggère un ajustement des aspirations résidentielles aux contraintes budgétaires propres à chaque strate sociale, conformément à l'hypothèse classique d'adaptation des préférences. Chacun éprouve une injustice à proportion de ce qu'il pouvait raisonnablement espérer et non à proportion de ce que d'autres possèdent.

La configuration familiale constitue un facteur de différenciation déterminant. Alors que 17 % seulement des personnes sans enfant rapportent une telle injustice, la proportion double parmi les ménages avec enfant, où elle atteint 34 %, et culmine à 41 % chez les parents isolés qui assument la charge d'un enfant. La parentalité, et plus encore la monoparentalité, apparaissent ainsi comme des configurations particulièrement exposées aux contraintes du marché du logement.

La géographie révèle un dernier clivage net. Le sentiment d'injustice résidentielle culmine à 31 % chez les habitants de Paris, à 28 % chez ceux des autres communes du pôle urbain de Paris et à 26 % chez les habitants des villes-centres des aires urbaines de plus de 700 000 habitants hors Paris. À mesure que l'on s'éloigne des espaces les plus denses, généralement les plus onéreux, la prévalence du sentiment d'injustice décroît. Ce constat invite à réviser un récit aujourd'hui dominant dans le débat public selon lequel l'injustice territoriale aurait pour épice les espaces périphériques et ruraux délaissés. L'injustice résidentielle, telle qu'elle est subjectivement éprouvée, ne se confond pas avec celle des « territoires abandonnés » mais s'enracine au cœur même de la métropole, là où l'accès au logement devient structurellement contraint et où l'écart entre les aspirations et les possibilités effectives atteint son maximum.

4. Le cumul des injustices, lignes générationnelles et de genre

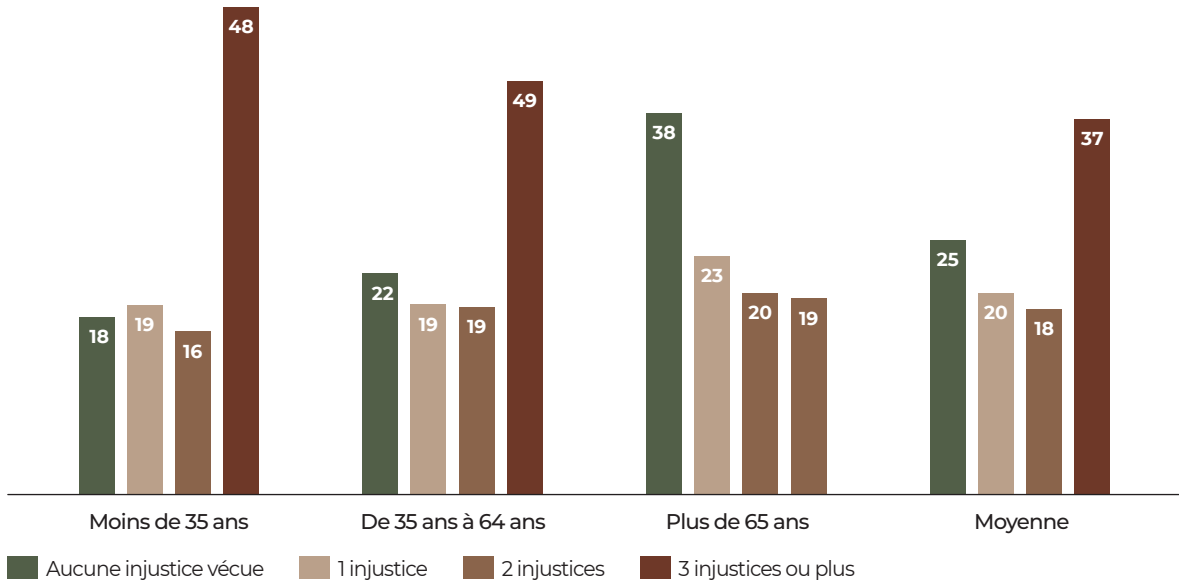
Dans l'enquête, les jeunes qui se déclarent victimes d'injustice dans chacun des champs testés sont surreprésentés. Cette surexposition se traduit logiquement par un phénomène de cumul, puisque près de la moitié (48 %) des moins de 35 ans déclarent avoir souffert de trois injustices ou plus, contre seulement 19 % des plus de 65 ans.

“
L'injustice résidentielle, telle qu'elle est subjectivement éprouvée, ne se confond pas avec celle des "territoires abandonnés" mais s'enracine au cœur même de la métropole, là où l'accès au logement devient structurellement contraint.
”

Graphique 1. Injustices vécues selon l'âge (en %)

Cumul des injustices vécues déclarées (voir tableau 1) par catégorie d'âge

Base : ensemble de l'échantillon



© Institut Terram – juin 2026

Comment analyser ce contraste générationnel ? L'hypothèse d'un simple essoufflement des passions avec l'âge est sans doute la moins convaincante, dans la mesure où elle peine à rendre compte de l'ampleur du décalage observé. Une seconde hypothèse, plus crédible, mobilise l'idée d'une attention accrue des jeunes générations aux discriminations, et plus précisément d'une « conscientisation » plus marquée des injustices vécues. Celles-ci ne sont plus rapportées à la responsabilité d'une personne singulière mais au fonctionnement d'un système économique, social ou culturel tenu pour structurellement injuste. Cette lecture est corroborée par la distribution des griefs déclarés, puisque les plus jeunes affirment, dans des proportions sensiblement supérieures à celles de leurs aînés, avoir souffert du racisme, de l'homophobie ou de discriminations liées à l'apparence physique. Ce que met au jour ce résultat tient moins à un accroissement réel des injustices subies par la jeunesse contemporaine, par comparaison avec celles qu'ont connues les générations antérieures au même âge, qu'à la généralisation d'une grille de

lecture proprement sociologique de la trajectoire individuelle. L'injustice n'est plus seulement vécue, elle est nommée, catégorisée et inscrite dans des cadres collectifs d'interprétation.

L'âge n'épuise toutefois pas les lignes de partage qui structurent le sentiment d'injustice. Le genre s'impose comme un point de convergence presque systématique des injustices déclarées : injustices d'aujourd'hui, injustices d'hier et regret d'une vie empêchée. Les femmes sont plus nombreuses (80 %) que les hommes (73 %) à se déclarer victimes d'injustice. L'écart se creuse encore plus pour les injustices vécues durant leur jeunesse, au sein de la famille (34 % contre 22 %). Les mères célibataires concentrent les proportions les plus élevées : 92 % d'entre elles se déclarent victimes d'au moins une injustice et 65 % de trois injustices ou plus. Près de la moitié de ces femmes (47 %) déclarent avoir subi, dans leur enfance ou leur adolescence, des injustices au sein de leur famille.

5. Les injustices : effets des individus ou des systèmes ?

Comment interpréter ces expressions des injustices vécues ? Démêler la part de l'objectivité des faits générateurs et celle de l'interprétation qui en est faite au moment où l'on est blessé et, plus tard, dans le récit qu'on s'en construit relève de la gageure. Un exemple suffit : une punition collective infligée par un enseignant pour un vol qu'on n'a pas commis peut se ranger, dans le souvenir, du côté de l'incident sans portée, ou du côté du symptôme (la trace, dans une vie, d'un système scolaire brutal). Nous l'avons vu, les jeunes sont beaucoup plus nombreux que leurs aînés à se vivre comme victimes d'injustice. C'est sans doute moins l'effet d'une exposition objective plus forte que d'une grille de lecture plus disponible, qui fait passer des comportements ou des attitudes du côté du « normal » au côté de l'« injuste ».

Dans leurs réponses spontanées, on peut analyser si, derrière le fait évoqué (une promotion refusée), les personnes interrogées mentionnent ou non une explication plus générale (le sexisme, par exemple). Quelques-unes invoquent des causes de discrimination « systémique » (racisme, sexisme, grossophobie, homophobie...). Les mécanismes de domination économique, eux, ne sont jamais convoqués pour expliquer les difficultés au travail ou dans l'accès au logement. La critique vise un supérieur hiérarchique indélicat ou des passe-droits ; elle n'incrimine ni l'« organisation des entreprises », ni le « pouvoir des patrons ou des actionnaires ». L'horizon est celui de l'interaction biaisée, non celui des rapports de classe.

De la même façon, la question territoriale n'apparaît qu'à la marge dans les expressions spontanées. Les catégories spatiales – rural, urbain, métropole, quartier – ne sont jamais mobilisées comme catégories explicatives ou contextualisantes des injustices vécues. Alors que, depuis le milieu des années 2010, le débat scientifique et politique français a été largement occupé par la question des équilibres entre villes et campagnes ou entre

“
La question territoriale n'apparaît qu'à la marge dans les expressions spontanées. Les catégories spatiales ne sont jamais mobilisées comme catégories explicatives ou contextualisantes des injustices vécues. Quand la variable spatiale apparaît, c'est sous la forme d'une difficulté d'accès, sans que le lieu de résidence soit situé ou catégorisé.
”

métropoles et territoires²¹, les personnes interrogées ne se réfèrent jamais à ces catégories pour dire leur expérience d'injustice. Quand la variable spatiale apparaît, c'est sous la forme d'une difficulté d'accès, sans que le lieu de résidence soit situé ou catégorisé. Deux propos spontanés l'illustrent : « Les moyens de transport ne desservent pas bien le secteur où je résidais » et « J'ai habité dans un désert médical où c'était extrêmement difficile de trouver un rendez-vous chez le médecin lorsque j'ai fait la connaissance d'un couple d'étrangers en situation irrégulière qui obtenait des rendez-vous médicaux sans difficulté ». Dans l'expression spontanée, l'injustice spatiale ne se dit pas comme injustice de territoire ; elle se dit comme indisponibilité d'un service, parfois comme injustice comparée, et la comparaison déborde alors largement la géographie.

21. Voir Aurélien Delpirou et Achille Warnant, « La France périphérique un an après : un mythe aux pieds d'argile », *Analyse Opinion Critique (AOC)* [revue en ligne], aocmedia, 12 décembre 2019.

II. Quelles sont les conceptions de la justice ?

Depuis la fin du XIX^e siècle, les fondateurs de la sociologie européenne, au premier rang desquels figurent Max Weber, Émile Durkheim ou Georg Simmel, se sont penchés sur la montée en puissance de l'individu comme phénomène constitutif de la modernité²². Dans les sociétés traditionnelles, sous l'effet conjugué de la religion, des traditions et d'un conformisme social que facilitait la faible mobilité spatiale et statutaire des populations, les membres d'une même communauté locale partageaient un socle de valeurs relativement homogène et stable dans le temps. Chez Durkheim, l'individuation désigne le processus irréversible par lequel les membres d'une société s'affranchissent des liens traditionnels et de leurs contraintes normalisantes pour gagner en autonomie réflexive et en latitude de choix, dans le cadre du passage de la solidarité mécanique à la solidarité organique. De ce mouvement de fond procède la centralité contemporaine des débats sur la justice au sein de ce que Norbert Elias nommera plus tard « société des individus²³ ». Dès lors que le juste et l'injuste ne sont plus appréhendés comme des évidences héritées du passé ou comme des prescriptions tirées d'une autorité transcendante, les critères de justice doivent faire l'objet d'une redéfinition collective permanente, sans cesse renégociée à travers le débat public, les controverses morales et les arbitrages institutionnels.

C'est cet horizon que cherche à éclairer notre enquête. Existe-t-il une vision commune du juste et de l'injuste dans la société française contemporaine ou, au contraire, observe-t-on un éclatement irréductible des conceptions de la justice ? Peut-on identifier des typologies stables de conceptions et, le cas échéant, dégager leurs principes structurants ? Ces conceptions sont-elles portées par des groupes sociaux distincts, ou traversent-elles transversalement la société française ? Enfin, une géographie de la justice se laisse-t-elle entrevoir, à l'image des géographies du

vote, de la confiance ou de la mobilité sociale qui ont déjà été cartographiées par la littérature ?

L'enquête a été réalisée par questionnaire, format qui impose nécessairement un nombre limité de questions et des énoncés d'une simplicité formelle. Le choix a été fait de construire, à partir des réponses recueillies, une typologie *ad hoc* des conceptions de la justice. Cette typologie demeure, de ce fait, relativement fruste sur le plan théorique, et l'on ne saurait, sur la base des résultats produits, trancher la question de savoir si les Français sont majoritairement « rawlsiens », attachés au principe de différence et à la priorité accordée aux plus défavorisés, plutôt que « libertariens » à la manière de Robert Nozick, plus soucieux de la légitimité des appropriations historiques et du respect des libertés individuelles. La construction adoptée présente néanmoins un avantage décisif, car elle fait apparaître autant les principaux clivages qui structurent les sensibilités contemporaines à la justice que les consensus largement partagés qui en constituent l'arrière-plan.

1. Un triple consensus et ses marges politisées

Une première série de questions a été soumise aux enquêtés selon la formulation suivante : « D'après votre expérience, diriez-vous que vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord avec chacune des affirmations qui suivent ? » Trois énoncés étaient proposés, portant respectivement sur l'ampleur des écarts de revenus entre pauvres et riches, sur l'étendue des discriminations dans la société (qu'elles soient liées au genre, à l'âge, à l'origine ethnique ou à l'orientation sexuelle) et sur le respect par les individus de la loi et de la règle commune.

22. Voir Axel Honneth, *op. cit.*, chap. 10 (« Capitalisme et réalisation de soi : les paradoxes de l'individuation »), p. 305-324.

23. Voir Norbert Elias, *La Société des individus*, trad. Jeanne Étoté, Paris, Fayard, 1991.

“

Nos données confirment un diagnostic critique propre aux sociétés démocratiques contemporaines, qui tendent à se penser sur le mode du manque et de l'inachèvement plutôt que sur celui de la satisfaction.

”

Les réponses recueillies dessinent un socle de jugements partagés par une très large majorité des personnes interrogées. L'affirmation selon laquelle il existe trop d'écart de revenus emporte ainsi 89 % d'opinions favorables, celle relative à l'excès de discriminations recueille 74 % d'assentiment et celle qui dénonce le défaut de respect des règles communes atteint également 89 %. Chacun de ces trois énoncés recueille donc un assentiment massif.

Cette convergence ne saurait toutefois être réduite à une question de moyennes agrégées. L'analyse au niveau individuel des configurations de réponses révèle en effet que près des deux tiers des répondants (64 %) souscrivent simultanément aux trois propositions, jugeant à la fois que les écarts de revenus sont excessifs, que les discriminations sont trop nombreuses et que les manquements à la règle commune sont trop fréquents. Cette proportion se maintient à un niveau comparable dans l'ensemble des catégories socio-professionnelles et dans tous les types de territoire considérés, ce qui en accroît la portée. Sur ce socle, la société française apparaît largement d'accord avec elle-même. Elle se vit comme insuffisamment égalitaire, insuffisamment respectueuse des différences et insuffisamment respectueuse de la règle commune. On retrouve ici le diagnostic critique caractéristique des sociétés démocratiques contemporaines, qui tendent à se penser sur le mode du manque et de l'inachèvement plutôt que sur celui de la satisfaction.

Les divergences se logent dans les périphéries de ce tableau, mais celles-ci présentent une lisibilité politique remarquable. Une première configuration regroupe 18 % des Français, qui estiment que les écarts de revenus sont excessifs et que les manquements à la règle commune sont trop nombreux, sans pour autant juger que les discriminations soient excessives. Une seconde configuration, plus minoritaire, rassemble

5 % des personnes interrogées, qui considèrent à l'inverse qu'il existe trop d'écart de revenus et trop de discriminations, mais contestent que les transgressions de la règle commune soient préoccupantes. Ces deux positions présentent une coloration politique manifeste. À droite, et particulièrement à l'extrême droite, une partie des enquêtés conteste que les discriminations constituent un enjeu structurant de la société française, dans une perspective qui tend à dénoncer la dérive « victimaire » des débats publics contemporains. À gauche, et plus encore à l'extrême gauche, une autre fraction estime que la règle commune peut être légitimement transgressée lorsque son respect fait obstacle à la lutte contre l'injustice sociale, à l'image du droit de propriété confronté à la pauvreté extrême ou à des libertés économiques mises en tension avec les impératifs écologiques. Le clivage politique français se loge ainsi moins dans l'adhésion ou non au socle commun que dans la hiérarchisation que chacun opère au sein de ce socle, c'est-à-dire dans la sélection de ce qui, parmi les trois préoccupations consensuelles, mérite d'être traité comme prioritaire et susceptible de justifier des arbitrages potentiellement coûteux.

2. Trois figures du juste et une esquisse d'une typologie des conceptions de la justice

Une deuxième question a été soumise aux enquêtés selon la formulation suivante : « Parmi la liste qui suit, qu'est-ce qui, selon vous, permet avant tout de garantir qu'une société est juste ? » Trois réponses au maximum pouvaient être retenues. Les propositions soumises au choix portaient sur six conceptions distinctes de la justice sociale.

La hiérarchie des réponses est riche d'enseignements. Sans exception, le respect de la règle commune par tous arrive nettement en tête (53 %). Vient ensuite la possibilité, pour chacun, de choisir à tout moment la vie qu'il souhaite mener (40 %), suivie de près par l'idée selon laquelle chacun doit pouvoir trouver sa place et y demeurer sans contrainte de changement (38 %). La solidarité envers les plus démunis n'est invoquée que par un quart des enquêtés (25 %). Les deux propositions les plus libérales recueillent une adhésion sensiblement plus faible, qu'il s'agisse de

l'idée selon laquelle chacun, en faisant ce qu'il estime juste, contribue indirectement au bien commun (18 %) ou de la défense d'une logique méritocratique compétitive selon laquelle les meilleurs doivent obtenir les meilleures situations afin de stimuler l'amélioration générale (13 %). Enfin, 8 % des enquêtés rejettent l'ensemble de ces propositions, réponse exclusive qui peut traduire aussi bien un scepticisme général qu'une exigence de justice non couverte par les items proposés.

Tableau 2. Les piliers perçus d'une société juste (en %)

Question : « Parmi la liste suivante, qu'est-ce qui, selon vous, permet avant tout de garantir qu'une société est juste ? Choisissez trois réponses au maximum. »

Base : ensemble de l'échantillon. Le total est supérieur à 100, les répondants ayant pu donner trois réponses.

La règle commune est respectée par tous, sans exception	53
Chacun a la possibilité de choisir à tout moment la vie qu'il ou elle veut	40
Chacun doit trouver sa place et pouvoir y rester, sans qu'il soit contraint d'en changer	38
Les plus démunis bénéficient de la solidarité des autres	25
Chacun fait ce qu'il estime juste et tout le monde finit par en profiter	18
Les meilleurs obtiennent les meilleures situations et les mauvais, les moins bonnes situations, cela favorise la compétition et ainsi, tout le monde cherche à s'améliorer	13
Aucune de ces propositions	8

© Institut Terram – juin 2026

Ce premier examen révèle un trait remarquable : la justice est d'abord conçue comme le respect des règles avant d'être pensée dans une logique redistributive, ce qui inverse l'ordre des priorités souvent supposé par la littérature savante sur les sensibilités sociales contemporaines. La prééminence accordée à la règle commune témoigne d'une exigence d'égalité formelle et de réciprocité qui précède, dans l'esprit des enquêtés, toute considération de redistribution matérielle.

Une typologie des conceptions de la justice a été construite à partir de ces réponses. L'intérêt méthodologique de la question réside dans le fait qu'elle contraint les enquêtés à hiérarchiser leurs préférences. Ceux qui n'ont pas retenu le respect des règles parmi leurs trois choix ne signifient pas pour autant que cette dimension leur est indifférente. Ils indiquent simplement qu'elle ne figure pas, à leurs yeux, au nombre des trois principes les plus structurants pour définir une société juste.

La typologie repose sur trois groupes construits selon les critères suivants :

- le premier groupe, désigné comme « Solidarité », rassemble l'ensemble des sondés qui ont mis en avant la dimension redistributive de la justice, en retenant la proposition relative à la solidarité envers les plus démunis, indépendamment de leurs autres choix ;
- le deuxième groupe, désigné comme « Règles », réunit les personnes interrogées qui ont retenu l'importance du respect de la règle commune, indépendamment de leurs autres choix, à l'exclusion toutefois de ceux qui ont également mentionné la solidarité, lesquels sont classés dans le premier groupe ;

■ le troisième groupe, désigné comme « Individus », rassemble les enquêtés qui n’ont retenu ni la règle commune ni la solidarité parmi leurs trois priorités. Ce dernier groupe se distingue par une confiance dans le déploiement des libertés individuelles comme principal vecteur du bien-être collectif. Ses membres ne conçoivent pas que la justice relève prioritairement de mécanismes redistributifs ou du respect de règles collectives, mais plutôt comme la résultante émergente de choix individuels libres et de leurs interactions.

Cette tripartition fait écho à des traditions philosophiques et sociologiques bien identifiées. Le groupe Règles entre en résonance avec les conceptions républicaines et déontologiques de la justice, qui font de l’égalité formelle et de l’universalité de la loi le fondement du juste. Le groupe Solidarité s’inscrit dans la lignée de la tradition social-démocrate et des théories rawlsiennes de la justice distributive, qui placent la situation des plus défavorisés au centre du raisonnement normatif. Le groupe Individus se rapproche enfin des sensibilités libérales et libertariennes pour lesquelles la justice procède de la liberté de choix et de l’agrégation décentralisée des préférences (voir tableau 3).

Tableau 3. Les conceptions de la justice

Base : ensemble de l’échantillon

Groupe « Individus »	1 053	26%
Groupe « Règles »	1 630	41%
Groupe « Solidarité »	947	24%
Autre option ou sans réponse	375	9%

© Institut Terram – juin 2026

Le groupe Règles apparaît nettement majoritaire, devançant de quinze points environ chacun des deux autres pôles. La conception de la justice comme respect des prescriptions communes constitue donc, à elle seule, la modalité dominante des sensibilités françaises à la justice, ce qui mérite d’être mis en regard de la littérature savante qui tend à présenter les sociétés démocratiques contemporaines sous le signe d’un individualisme triomphant.

Selon les classes d’âge (voir tableau 4), les déplacements observés sont d’une ampleur notable. Le groupe Règles réunit 45 % des plus de 65 ans, contre seulement 32 % des moins de 35 ans. Le respect de la règle apparaît donc comme une valeur d’âge, au double sens où elle gagne en évidence à mesure que l’on avance dans la vie et où elle se trouve mieux représentée dans les générations les plus anciennes. Cette inflexion peut tenir à deux mécanismes complémentaires, à savoir un effet de cycle de vie

(l’attachement aux règles s’accroît avec l’intégration croissante aux institutions) et un effet de génération (les cohortes plus anciennes ont été socialisées dans un univers normatif plus prescriptif que celui qu’ont connu leurs cadets).

Du côté des revenus (voir tableau 5), trois tendances structurantes se dégagent. Les catégories pauvres et modestes sont surreprésentées dans le groupe Individus, ce qui peut sembler paradoxal au premier abord, dans la mesure où ces catégories sont également celles qui bénéficient le plus directement des mécanismes redistributifs. Les ménages pauvres se révèlent par ailleurs très peu présents dans le groupe Règles, ce qui suggère une moindre adhésion aux logiques d’ordre et de conformité à la norme commune. Enfin, le groupe Solidarité dessine une remarquable courbe en U, puisque les catégories pauvres et, surtout, les revenus les plus élevés y sont davantage représentés que les revenus moyens.

Cette répartition selon les revenus se révèle particulièrement suggestive sur le plan sociologique. Les hauts revenus se polarisent sur les deux conceptions « organisées » de la justice, à savoir celles des règles et de la solidarité, tout en marginalisant l'option « individus ». Les catégories pauvres, à l'inverse, font reculer la conception des règles, conservent une part substantielle de solidarité et investissent fortement l'option « individus ». Le groupe Règles apparaît ainsi comme un groupe de classes moyennes au sens large, autrement dit comme celui de ceux qui ont quelque chose à perdre dans le désordre social et qui adhèrent par conséquent à

un ordre normatif perçu comme protecteur de leur position. Le groupe Solidarité, par sa morphologie aux extrémités de la distribution des revenus, abrite quant à lui deux populations dont les motivations diffèrent radicalement : d'un côté, se trouvent ceux qui ont les moyens de financer la solidarité collective et qui en endossent l'idéal ; de l'autre, ceux qui en dépendent matériellement et qui en font un principe de justice. Cette configuration en U illustre avec acuité un phénomène bien documenté par la sociologie politique, à savoir la jonction des extrêmes que peuvent produire des préférences voisines pour des raisons radicalement différentes.

Tableau 4. Les conceptions de la justice selon les tranches d'âge (en %)

Base : ensemble de l'échantillon

	Moins de 35 ans	De 35 à 64 ans	Plus de 65 ans	Total
Groupe « Individus »	29	26	24	26
Groupe « Règles »	32	42	44	40
Groupe « Solidarité »	24	23	26	24
Autre option ou sans réponse	15	10	6	10

© Institut Terram – juin 2026

Tableau 5. Les conceptions de la justice selon le niveau de revenu (en %)

Base : ensemble de l'échantillon

	Hauts revenus	Catégories aisées	Classes moyennes supérieures	Classes moyennes inférieures	Catégories modestes	Catégories pauvres	Non renseigné
Groupe « Individus »	13	18	26	28	31	30	24
Groupe « Règles »	44	44	45	42	37	27	41
Groupe « Solidarité »	38	31	22	21	21	27	20
Autre option ou sans réponse	5	7	7	8	11	16	15

© Institut Terram – juin 2026



Délibérer du juste, retour sur une mini-convention citoyenne

À la fin de l'année 2025, dans le cadre du projet sur la justice, Chôros a organisé une mini-convention citoyenne dans l'ouest du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, consacrée à la question des mobilités justes. Un panel de 34 citoyens a été constitué, représentatif de la population de ce territoire marqué par plus d'un demi-siècle de reconversion post-minière et de déclin urbain. Malgré des recompositions profondes, l'héritage mémoriel de l'activité extractive reste vivace, et une part substantielle du panel exprime un attachement nostalgique aux modes de vie de l'âge d'or du bassin.

Ce territoire rassemble près de 1,2 million d'habitants, mais sa plus grande ville, Valenciennes, dépasse à peine les 40 000 habitants. Son organisation urbaine diffuse, structurée en nébuleuse de petites et moyennes agglomérations, impose une domination écrasante de l'automobile et rend complexe et coûteux le déploiement de toute offre alternative de mobilité publique. Compte tenu du niveau de pauvreté qui caractérise le territoire, nombre de participants associaient pourtant l'automobile à un objet de luxe situé au-dessus de leurs moyens, et la mobilité à une expérience contrainte d'accès au mouvement. On touche là un paradoxe central de la mobilité juste dans les espaces périphériques, où la voiture est tout à la fois indispensable et inaccessible.

Malgré la complexité des enjeux abordés, le parti a été pris de ne pas inaugurer la convention par une séquence de formation initiale des citoyens engagés, mais d'ancrer le processus délibératif dans l'expérience et les savoirs déjà constitués des participants. Il s'agissait de leur permettre de monter en réflexivité de leur propre mouvement à travers les interactions au sein du groupe. De séance en séance, la construction des problèmes, l'énonciation de principes de justice destinés à étayer une action publique en matière de mobilité et l'élaboration méthodique de mesures concrètes finalement soumises au vote des citoyens ont fait évoluer la démarche par étapes successives. Sans devenir des experts et sans prétendre l'être, ces conventionnels ont su prendre la distance nécessaire avec leurs propres ressentis pour proposer un cadre d'évolution à la fois volontaire, cohérent et conforme à leur conception du juste.

L'idée d'une gratuité des transports publics, qui faisait initialement consensus, en a été la meilleure illustration. Au fil des débats, cette proposition est apparue en rupture avec la conception même du juste que défendaient les participants, dans la mesure où elle aurait dû être en définitive compensée par les contribuables, lesquels sont également les usagers du service. Quitte à mobiliser davantage de moyens collectifs, une large majorité des citoyens a arbitré en faveur d'une amélioration prioritaire de la qualité du service, plutôt que d'une généralisation indifférenciée de la gratuité. Les participants se sont ainsi décentrés du rôle de consommateurs de politiques publiques, demandeurs de redistribution, pour endosser celui de citoyens-décideurs capables d'appréhender une réalité multidimensionnelle sans se laisser arrêter par les apparences.

Donner la parole aux citoyens, c'est d'abord les écouter avec leurs mots et leurs phrases, avec le flou de leurs analyses initiales et le mélange de raison et d'émotion qui persistera dans leur discours, comme dans tout discours politique. À cette condition, point n'est besoin de flatter les approximations premières, ni à l'inverse d'appeler à la rescousse des professeurs sachants. Ce n'est que vers la fin du processus que des spécialistes ont été mis à la disposition du groupe, pour informer les délibérations en cours, permettre aux participants de vérifier leurs hypothèses, arbitrer entre des propositions contradictoires ou en préciser certaines dimensions techniques.

L'effet d'un tel dispositif a été de valoriser la dynamique de pensée et d'échange des participants. Pour la plupart d'entre eux, les ateliers de la convention sont devenus des moments précieux, attendus avec plaisir, de découverte et de discussion partagée. C'est là précisément la force des conventions citoyennes. La bienveillance réciproque s'installe au sein du groupe dès la première minute, et c'est elle qui rend possible le déploiement d'une intelligence collective d'une portée parfois étonnante.

III. Qui peut agir en faveur de la justice spatiale ? Et à quelle échelle ?

Quelles voies le sentiment d'injustice peut-il emprunter pour remédier efficacement aux dysfonctionnements qui le suscitent ? La typologie élaborée par Albert O. Hirschman fournit ici un point d'appui théorique²⁴. Selon l'économiste américain, trois conduites sont ouvertes aux individus confrontés à une situation d'insatisfaction ou de désaccord avec une organisation à laquelle ils appartiennent, à savoir la défection (*exit*), la prise de parole (*voice*) et la loyauté (*loyalty*). La défection consiste à manifester silencieusement son mécontentement en quittant l'organisation. Il s'agit là de l'option classique du consommateur insatisfait qui « change de crèmerie ». Hirschman observe que le même mouvement se déploie à l'égard des biens et services collectifs, qu'il s'agisse de quitter un quartier qui se dégrade, de retirer ses enfants de l'école publique pour les inscrire dans un établissement privé, de ne plus faire confiance à une association ou à un parti politique, ou encore de choisir l'exil. La prise de parole, à l'inverse, consiste à formuler explicitement son point de vue afin de tenter

d'infléchir le cours de l'organisation collective et d'en corriger les défaillances. Si la défection sanctionne, la prise de parole transforme, du moins en théorie.

Deux hypothèses ont guidé notre recherche :

- la première postule que les enquêtés exprimeraient globalement un sentiment d'impuissance à agir contre les injustices vécues, dans le prolongement de la thèse classique sur l'érosion de l'efficacité politique perçue dans les démocraties contemporaines ;
- la seconde postule que l'échelle locale apparaîtrait comme la plus pertinente pour conduire un tel combat, conformément à l'intuition de subsidiarité et à la centralité contemporaine des dispositifs de participation territorialisée.

Comme nous le verrons, l'une et l'autre de ces hypothèses devront être nuancées sensiblement.

1. Un sentiment d'efficacité largement partagé, mais socialement stratifié

Quelque 69 % des personnes interrogées estiment pouvoir agir efficacement, d'une manière ou d'une autre, contre les injustices. Cette proportion élevée, qui contredit l'hypothèse initiale d'une impuissance perçue généralisée, mérite d'être examinée dans sa composition. Parmi les énoncés proposés au sein du questionnaire, 40 % des répondants pensent pouvoir agir par leur manière de vivre, 35 % par leur

vote, 18 % par leur métier, 15 % par leur soutien à des associations caritatives et 14 % par leur implication dans la vie locale, qu'il s'agisse de la vie municipale, de la vie associative ou de l'engagement au sein de collectifs d'habitants. La hiérarchie de ces leviers d'action est en elle-même instructive, puisqu'elle place les conduites individuelles de consommation et de mode de vie devant l'expression électorale, et plus loin encore devant l'engagement collectif organisé. Ce résultat fait écho à un « consumérisme politique » et au déplacement contemporain de l'engagement civique vers des registres d'action plus individualisés et plus quotidiens.

24. Voir Albert O. Hirschman, *Face au déclin des entreprises et des institutions*, trad. Claude Besseyras, Éditions ouvrières, 1972.

La part des Français qui se sentent en mesure d'agir reste relativement constante à tous les âges, autour de 70 %. Deux différences notables méritent toutefois d'être soulignées. Tout d'abord, plus les sondés sont âgés, plus ils sont nombreux à considérer le vote comme un instrument utile contre les injustices (45 % des plus de 65 ans contre 30 % des moins de 35 ans). Ce résultat traduit la fragilisation du rapport des jeunes générations à la forme électorale de la participation politique, phénomène largement documenté notamment dans les travaux de Pierre Bréchon²⁵ ou d'Anne Muxel²⁶. Les personnes âgées disposent par ailleurs d'un plus large répertoire de modes d'action contre les injustices, dans la mesure où elles sont plus nombreuses à mobiliser simultanément différents registres, qu'il s'agisse de manière de vivre, d'engagement associatif ou d'investissement professionnel. L'efficacité perçue ne se résume donc pas à une dimension unique mais procède de l'accumulation de ressources et de répertoires d'action constitués au fil d'une trajectoire.

Le contraste observé selon les catégories socio-professionnelles et le niveau de diplôme se révèle d'une ampleur considérable. Le sentiment d'efficacité face aux injustices culmine à 80 % chez les cadres et n'atteint que 61 % chez les ouvriers, soit un écart de 19 points. Une polarisation comparable s'observe selon le niveau de diplôme, puisque 79 % des diplômés du supérieur s'estiment en mesure d'agir contre seulement 60 % des non-diplômés ou des titulaires d'un diplôme de niveau CAP ou BEP. Ce contraste se retrouve, accentué, pour chacun des registres d'engagement considérés. À peine 12 % des ouvriers estiment pouvoir agir contre les injustices par l'intermédiaire de leur activité professionnelle, contre 40 % des cadres et professions intellectuelles supérieures. De même, 8 % seulement des ouvriers s'estiment capables d'agir par leur implication dans la vie locale, contre 20 % des cadres. Ces résultats viennent réactiver l'analyse que Daniel Gaxie proposait dès 1978, lorsqu'il identifiait l'existence, dans les processus contemporains de politisation, d'un ensemble d'obstacles invisibles fonctionnellement comparables à l'ancien cens

électoral, à cette différence près qu'ils ne reposent plus sur la richesse formellement sanctionnée par la loi mais sur les ressources culturelles, sociales et scolaires inégalement réparties dans la population²⁷. Le « cens caché », pour reprendre le titre de l'un de ses ouvrages, se manifeste ici avec une force particulière, puisqu'il structure non seulement l'accès à la politique instituée mais plus largement la perception même de sa propre capacité d'action face aux dysfonctionnements du monde social.

On peut enfin noter que 75 % des enquêtés qui se disent proches d'un parti politique, quel qu'il soit, estiment pouvoir agir contre les injustices. À l'inverse, parmi les 32 % de la population qui ne déclarent aucune proximité partisane, seuls 56 % se sentent capables d'une action efficace. La désaffiliation partisane apparaît ainsi non seulement comme un symptôme du désengagement politique contemporain mais aussi comme un facteur autonome de fragilisation du sentiment d'efficacité personnelle. Le retrait à l'égard des appareils partisans s'accompagne d'un retrait perçu à l'égard de la possibilité même d'infléchir le cours collectif des choses.

“
***Le retrait à l'égard
des appareils partisans
s'accompagne d'un
retrait perçu à l'égard
de la possibilité même
d'infléchir le cours
collectif des choses.***
”

25. Voir Pierre Bréchon, « Les autres formes de la participation politique », in Pierre Bréchon (dir.), *Comportements et attitudes politiques*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2006, p. 59-78.

26. Voir Anne Muxel, *Les Jeunes et la politique. Débat avec Pascal Perrineau*, Paris, Hachette, 1996.

27. Voir Daniel Gaxie, *Le Cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Seuil, 1978.

2. Une demande forte mais différenciée d'égalité des territoires via l'État

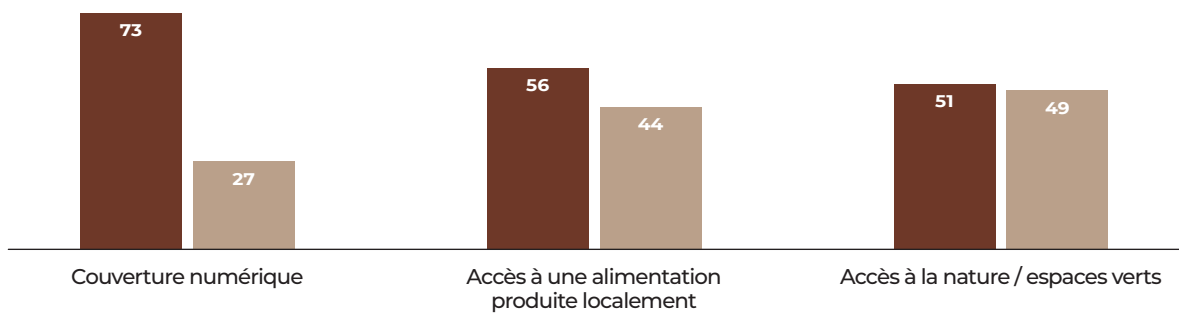
Dans leur majorité, les Français se déclarent favorables à la mise en œuvre de mécanismes spécifiques d'aide aux territoires en difficulté.

L'égalité des territoires reste une « passion française²⁸ ». Il est toutefois intéressant de noter que si la demande de soutien de l'État est massive, elle n'est pas systématique. En effet, seuls 15 % des sondés sont prêts à payer davantage d'impôt à l'État pour une meilleure couverture territoriale des trois services mentionnés.

Graphique 2. L'acceptabilité de diverses inégalités entre les territoires (en %)

Question : « Que pensez-vous de chacun des services suivants ? »

Base : ensemble de l'échantillon



- L'État doit garantir l'égalité d'accès, quitte à ce que cela occasionne une augmentation des impôts
- Il est normal qu'il y ait des inégalités d'accès entre les territoires

© Institut Terram – juin 2026

Dans ces réponses, on voit apparaître trois types d'attitude :

- l'État doit faire en sorte que l'ensemble de ces aspects soit disponible sur l'ensemble du territoire, en dépit d'une augmentation des impôts (15 %) ;
- il est normal qu'il y ait des inégalités d'accès entre les territoires sur l'ensemble de ces aspects (35 %) ;
- il est normal qu'il y ait des inégalités d'accès entre les territoires sur au moins un de ces aspects (50 %).

Ces réponses montrent non un soutien mécanique à tous les dispositifs en faveur de l'égalité des territoires, mais un débat intense, au sein de la société française, sur les domaines pour lesquels ils doivent être mis en place.

3. La préférence pour l'échelle locale, par-delà l'imaginaire du village

Si les Français se déclarent très majoritairement favorables à la mise en œuvre de mécanismes spécifiques d'aide aux territoires en difficulté, la question des modalités de cette intervention demeure ouverte : faut-il privilégier la main de l'État, à travers un renforcement de sa présence dans les territoires, ou celle des collectivités locales, à qui l'on confierait alors une plus grande autonomie de décision ?

La formulation soumise aux enquêtés se présentait comme suit : « De laquelle de ces deux affirmations êtes-vous le plus proche : si l'on voulait lutter contre les injustices et rendre la société plus juste, faudrait-il que les collectivités locales (communes, départements...) aient davantage de moyens pour organiser la vie locale

28. Voir Philippe Estèbe, *L'Égalité des territoires. Une passion française*, Paris, PUF, 2015.

“

Le clivage générationnel apparaît marqué, puisque 72 % des plus de 65 ans plébiscitent la décentralisation, contre 55 % des moins de 35 ans.

”

de façon autonome, ou bien que l'État dépense plus pour tous les territoires démunis ? » Les résultats obtenus sont sans équivoque. Près des deux tiers des répondants (64 %) optent pour le renforcement des moyens dévolus aux collectivités locales. La proposition concurrente, qui consiste à accroître les dépenses centralisées de l'État en faveur des territoires démunis, ne recueille que 23 % d'adhésion, tandis que 13 % des personnes interrogées rejettent l'alternative dans son ensemble.

Cette préférence massive pour l'échelon local constitue un résultat saillant, qui mérite d'être confronté aux clivages sociaux susceptibles de la nuancer. Le clivage générationnel apparaît nettement marqué, puisque 72 % des plus de 65 ans plébiscitent la décentralisation, contre 55 % seulement des moins de 35 ans. Le clivage socioprofessionnel, en revanche, se révèle particulièrement faible, avec 64 % d'adhésion chez les catégories supérieures, 66 % chez les professions intermédiaires et 60 % chez les catégories populaires. Cette relative transversalité confère à la préférence décentralisatrice un caractère consensuel rare. Les partisans de la décentralisation sont par ailleurs proportionnellement plus nombreux dans les communes rurales (68 %), ce qui prolonge dans l'espace une intuition de proximité que l'on retrouve transversalement dans la littérature sur les sensibilités politiques territorialisées. Le revenu, lui, joue à la marge, puisque les Français les plus modestes sont légèrement moins décentralisateurs que les plus aisés.

Sur cette question des échelles pertinentes de l'action publique, la société française semble donc s'être ralliée à une orientation que la pratique politique met encore du temps à pleinement intégrer. C'est moins en accroissant les dépenses centralisées de l'État qu'en redistribuant les moyens vers les collectivités locales que les Français attendent une réduction effective des injustices territoriales.

Cette préférence ne saurait pour autant être interprétée comme une nostalgie communautaire ou comme l'expression d'un attachement régressif à l'horizon clos du village. Elle traduit plutôt une demande contemporaine de subsidiarité, principe selon lequel les décisions doivent être prises au niveau le plus proche possible des situations concrètes auxquelles elles s'appliquent, à condition que ce niveau dispose effectivement des moyens nécessaires pour les mettre en œuvre. La référence implicite n'est donc pas celle de la communauté villageoise traditionnelle, mais celle d'une collectivité territoriale moderne, capable d'arbitrer en connaissance de cause entre des préférences locales et des contraintes globales. En cela, le résultat invite à reconsidérer la lecture binaire opposant l'État central et le local, au profit d'une approche plus articulée des échelles de gouvernement.

4. Une écoute des attentes habitantes plus forte dans les grandes villes ?

Comment les habitants perçoivent-ils les aménagements publics récemment réalisés à proximité de chez eux et selon quelles modalités estiment-ils que leur point de vue y a été pris en considération ? L'enquête déclinait cette interrogation en trois sous-questions, évaluées chacune selon quatre niveaux d'accord (voir tableau 6) : la première portait sur la contribution effective de ces aménagements à l'amélioration de la vie quotidienne des répondants ; la deuxième interrogeait la prise en compte, dans les faits, de leur point de vue lors de la conception même des aménagements ; la troisième portait sur leur participation effective à un processus, plus ou moins formalisé, d'expression de ce point de vue.

Pour 54 % des enquêtés, les aménagements publics récemment réalisés à proximité de leur résidence n'ont pas contribué à améliorer leur vie quotidienne. La proportion d'insatisfaits se creuse à mesure que l'on interroge la prise en compte effective de leur point de vue, à laquelle 65 % des personnes interrogées répondent négativement, puis leur participation

pratique, qui n'est reconnue que par une minorité, soit 71 % d'insatisfaction. Le bilan est sévère. La fabrique territoriale, dans ses modalités contemporaines, ne parvient à inscrire dans l'action publique ni les besoins quotidiens, ni *a fortiori* les conceptions du juste, d'une part substantielle de l'opinion.

Tableau 6. L'impact perçu des récents aménagements publics réalisés près de son domicile (en%)

Question : « Parlons maintenant des aménagements publics récents réalisés autour de chez vous (voirie, constructions, circulation...). Dans quelle mesure diriez-vous que chacune des phrases suivantes s'applique ou ne s'applique pas à ce que vous pensez ? »

Base : ensemble de l'échantillon

	Total «S'applique»	«S'applique tout à fait»	«S'applique plutôt»	Total «Ne s'applique pas»	«Ne s'applique plutôt pas»	«Ne s'applique pas du tout»
Ces aménagements ont globalement contribué à améliorer ma vie quotidienne	46	6	40	54	38	16
Ces aménagements ont été réalisés en tenant compte de points de vue proches du mien	35	4	31	65	44	21
Ces aménagements m'ont donné l'occasion d'exprimer mon point de vue (lors de réunions publiques, de concertation, etc.)	29	5	24	71	40	31

© Institut Terram – juin 2026

Trois résultats surprennent particulièrement, dans la mesure où ils contredisent bien des discours :

- les ouvriers (34 %) déclarent que leur point de vue est pris en compte dans une proportion légèrement supérieure à celle qu'expriment les employés (28 %) et les cadres (28 %). Considéré selon le niveau de revenus, le jugement porté sur l'amélioration apportée par les aménagements publics récents reste à peu près constant, ce qui inverse l'attente classique d'une appropriation différenciée des dispositifs participatifs par les classes dotées en capital culturel ;
- les moins de 35 ans se trouvent surreprésentés, par rapport à la moyenne, sur les trois sous-thèmes interrogés, avec des écarts respectifs de 9, 9 et 9 points. Ce résultat est d'autant plus étonnant que les plus de 65 ans se positionnent légèrement en deçà de la moyenne et que la catégorie la plus

systématiquement sous-représentée est celle des 50-64 ans, autrement dit la génération que l'on imagine spontanément la plus engagée dans la vie locale ;

- les appréciations favorables, qu'il s'agisse de l'amélioration de la vie quotidienne ou du sentiment d'avoir été entendu, se révèlent plus élevées dans les centres des grandes villes (60 % à Paris) et leurs banlieues (54 % dans les banlieues parisiennes) que dans les couronnes périurbaines (45 % pour celle de Paris) et les communes situées hors aire d'attraction urbaine (37 %).

Autrement dit, là où l'on attendait spontanément les personnes âgées, les cadres et les habitants des communes rurales comme les principaux bénéficiaires satisfaits de l'aménagement local, force est de constater qu'il n'en est rien.

5. Le mythe de la petite commune comme ferment d'engagement

L'un des leitmotiv des défenseurs des petites communes consiste à affirmer que la proximité sociale avec les élus et l'interconnaissance plus forte entre habitants favoriseraient une confiance interpersonnelle accrue. Cette représentation s'enracine, en France comme ailleurs, dans un puissant imaginaire pastoral du village comme havre de civilité et matrice du lien social. Plusieurs résultats de l'enquête battent en brèche cette représentation.

La part des répondants qui estiment pouvoir lutter contre les injustices par un engagement dans la vie locale s'établit à 13 % dans l'ensemble de l'échantillon. Cette proportion atteint 14 % en Île-de-France et, hors Île-de-France, elle se situe à 15 % dans les communes rurales et à 12 % dans les communes urbaines. Le fait d'habiter une commune rurale n'exerce donc qu'un impact extrêmement limité sur la propension subjective à l'engagement civique local. L'écart de quelques points observé en faveur des communes rurales est trop modeste pour valider l'hypothèse d'une vitalité civique spécifiquement rurale.

Le constat se précise lorsque l'on considère le niveau de confiance interpersonnelle déclarée. À la proposition selon laquelle « de façon générale, on peut faire confiance à la plupart des gens », 53 % des Parisiens souscrivent, contre 40 % dans l'ensemble de l'aire urbaine de Paris, mais seulement 30 % dans les aires urbaines de moins de 50 000 habitants et dans

les espaces situés hors aire d'attraction des villes. Le taux de confiance accordée à autrui décroît ainsi le long du gradient d'urbanité, en sens inverse de ce que la thèse pastorale conduirait à anticiper.

Le sentiment d'avoir été écouté ou la perception qu'un avis proche du sien a été pris en compte dans les aménagements réalisés à proximité de son lieu de résidence se révèlent pareillement plus forts dans les grandes villes que dans les zones rurales, comme nous l'avons déjà documenté à propos de la fabrique territoriale. Ces trois résultats convergents pointent dans une même direction : le mythe pastoral du village confiant en lui-même prend l'eau lorsqu'il est confronté aux données d'enquête.

Les résultats présentés peuvent être résumés, de manière nécessairement synthétique, autour de trois réflexions. D'abord, la nation demeure l'échelle de résonance politique des injustices, sans que l'État central en détienne pour autant les solutions effectives. Ensuite, les collectivités territoriales apparaissent comme des échelles potentiellement pertinentes pour la lutte contre les injustices, à condition toutefois de disposer de moyens accrus et d'une véritable autonomie de décision. Enfin, les acteurs ultimes de la réduction des injustices apparaissent enfin comme les citoyens eux-mêmes, à condition qu'ils disposent du degré de confiance qui les autorise à agir.

Cette triple articulation entre nation, territoires et citoyens invite à dépasser l'opposition canonique entre centralisme et localisme, au profit d'une lecture plus articulée des échelles et des acteurs de la justice spatiale.

“

Le sentiment d'avoir été écouté ou la perception qu'un avis proche du sien a été pris en compte dans les aménagements réalisés à proximité de son lieu de résidence se révèlent plus forts dans les grandes villes que dans les zones rurales.

”

IV. Géographies de la justice

Parce que la justice se trouve désormais placée au cœur de la dimension politique du monde social, on peut considérer qu'elle constitue, en tant que telle, un corpus d'énonciation particulièrement précieux pour décrire le rapport contemporain de la société au politique. Le politique se définit ici, par-delà la seule scène institutionnelle et électorale, comme le domaine où l'ensemble de la diversité du monde social se confronte à elle-même pour produire des énoncés et des actions tenus pour légitimes par la majorité. Ce dernier chapitre porte plus spécifiquement sur la dimension spatiale de la justice, que le sondage réalisé et les autres composantes de l'enquête nous permettent désormais d'aborder.

1. Une géographie contrastée des conceptions de la justice

La dimension territoriale n'est nullement absente des consensus et des dissensus qui caractérisent les sensibilités françaises à la justice. L'une des principales surprises de l'enquête réside cependant ailleurs. Les clivages les plus marqués ne portent pas sur des enjeux directement localisés qui feraient écho à la diversité géographique des conditions de vie, mais sur la géographie même des conceptions de la justice, et ce y compris lorsque, en apparence, la question posée ne concerne ni la différenciation territoriale des problèmes, ni la spécificité des politiques publiques territoriales. L'espace produit des écarts là où l'on attendait des effets de classe, de génération ou de proximité partisane, ce qui constitue en soi un résultat de portée théorique considérable.

Pour parvenir à ce diagnostic, nous avons d'abord procédé à l'élimination des variables non productrices de clivages significatifs entre les répondants sur l'ensemble des questions. La recherche des écarts les plus importants, avec un rapport d'au moins 1,5 entre la valeur la plus élevée et la valeur la plus faible, et sous condition d'un nombre minimum de réponses, a permis de sélectionner 63 items. Ces items relèvent

de cinq grands types de clivages, qui structurent la suite de l'analyse.

- parmi les sept catégories socio-professionnelles considérées, le couple cadres-ouvriers ressort comme le plus contrasté ;
- parmi les six tranches de revenus retenues, l'opposition s'établit entre les plus hauts revenus (supérieurs à 3 350 euros net par personne et par mois) et les plus bas (inférieurs à 900 euros) ;
- parmi les cinq niveaux de diplômes considérés, l'opposition la plus marquée sépare les plus hauts (supérieurs à la licence) et les plus bas (absence de diplôme, CAP, BEP) ;
- parmi les sept sympathies partisanes recensées, les trois plus divergentes correspondent à la majorité présidentielle, à La France insoumise (LFI) et au Rassemblement national (RN) ;
- enfin, les dix gradients d'urbanité²⁹ distingués ont tous été conservés, car tous se trouvent impliqués, sur certains items, par des clivages forts.

Pour ce dernier ensemble, faute de continuum simple entre les valeurs les plus fortes et les plus faibles, nous avons observé pour chaque item retenu quel gradient d'urbanité produisait la valeur la plus haute ou la plus basse parmi les dix considérés.

Le résultat est, à plusieurs égards, inattendu. Aucune cohérence visible ne se dégage entre les clivages produits par chacune des cinq variables retenues. L'analyse aurait pourtant pu laisser anticiper que les professions, les revenus et les diplômes, avec leurs nuances respectives, produiraient des résultats convergents, voire qu'ils se synchroniseraient avec les préférences partisanes. Il n'en est rien, ce qui invite à reconsidérer la portée des variables socio-économiques canoniques dans la description des sensibilités contemporaines à la justice.

29. « Paris-centre », « Paris-banlieue », « Paris-périurbain », « Aires > 700 000 hab.-centre », « Aires > 700 000 hab.-banlieue », « Aires > 700 000 hab.-périurbain », « Aires 50 000-700 000 hab.-centre », « Aires 50 000-700 000 hab.-banlieue », « Aires 50 000-700 000 hab.-périurbain », « Aires < 50 000 hab. + hors aires d'attraction des villes (AAV) ».

Les catégories professionnelles se révèlent peu clivantes, tant pour les expériences vécues d'injustice que pour les jugements normatifs sur la justice. Plus surprenant encore, les préférences partisans se polarisent sur quelques thématiques fortement médiatisées, au premier rang desquelles figure l'immigration, mais entrent peu en résonance avec les autres questionnements, pourtant tout aussi clivants selon d'autres découpages de la population. Tout se passe, dans l'ensemble, comme si chaque variable de profil ne thématise qu'une fraction des divergences citoyennes sur la justice, sans qu'aucune n'exerce de pouvoir fédérateur sur l'ensemble du questionnement.

Les rares configurations où l'opposition cadres-ouvriers se trouve simultanément marquée et porte sur des effectifs significatifs correspondent à des points très spécifiques de l'enquête. Ce sont ainsi souvent les ouvriers qui, davantage que les cadres, témoignent d'injustices personnellement subies : 40 % des cadres disent avoir subi trois injustices au moins au cours de leur vie, contre 51 % pour les ouvriers. La reconnaissance, le rôle du travail ou du vote dans l'action en faveur de la justice différencient également davantage les cadres et les ouvriers que ne le font les localisations géographiques des répondants. Pour le reste, les opinions exprimées sont relativement proches, notamment sur les items à composante économique. Ainsi 87 % des ouvriers pensent qu'il y a trop d'écart de revenus entre les riches et les pauvres et 82 % parmi les cadres. Il convient de souligner que ce sont fréquemment les personnes les plus favorisées qui signalent des injustices, y compris des injustices qu'elles déclarent avoir elles-mêmes subies, et qui proposent les solutions les plus généreuses pour les corriger. À titre d'exemple, 64 % des enquêtés choisissent de déplacer leurs enfants vers une école privée ou une autre école publique si elle leur semble de meilleure qualité ; ils sont 47 % parmi les cadres à regretter de devoir le faire et à appeler à un renforcement de l'éducation prioritaire pour que toutes les écoles deviennent attractives contre seulement 38 % des employés et 43 % des ouvriers. Le couple cadres-ouvriers, qui parmi les cinq variables se rapproche le plus de la notion marxienne de classes sociales, ne résonne donc manifestement pas fortement avec les enjeux centraux de l'enquête, pourtant fréquemment reliés à l'égalité ou à l'inégalité entre groupes sociaux.

Les proximités partisans, pour leur part, se révèlent fortement clivées sur les questions d'immigration, en particulier pour les deux mouvements extrêmes (LFI et RN) dont les sympathisants se montrent très engagés, dans un sens ou dans l'autre. La proposition « l'accueil de personnes migrantes sur le territoire français répond à un principe de solidarité et de justice » est partagée par 55 % des enquêtés. Elle est partagée par 80 % des répondants proches de LFI et 30 % de ceux proches du RN ou Reconquête. Les partis ne captent toutefois qu'une fraction limitée de la complexité de ce que les citoyens ont à exprimer sur la justice. Ils s'opposent durement sur quelques points circonscrits sans recouvrir l'éventail des sensibilités exprimées. Les sympathisants des deux extrêmes convergent dans la critique du présent, mais divergent profondément quant à la confiance qu'ils placent en eux-mêmes et dans leurs propres modes d'engagement. « Je pense que ma vie va plutôt s'améliorer dans les prochaines années » : cet avis est énoncé par 42 % de l'ensemble du panel, dont 33 % des électeurs du RN et 57 % de ceux de LFI.

Une variable sociologique qui pèse véritablement est celle des revenus, qui produit des clivages spécifiques d'une portée notable. Les catégories de revenus constituent celles qui clivent le plus les items relatifs à la réussite sociale. La proposition « je considère mon parcours de vie comme plutôt réussi » est partagée par 70 % des enquêtés, notamment 97 % de ceux qui ont un revenu supérieur à 3 350 euros par mois contre seulement 56 % pour ceux au revenu mensuel inférieur à 900 euros. La satisfaction par rapport à la place occupée dans la société est ainsi davantage liée au revenu qu'à la catégorie socio-professionnelle : 77 % des cadres sont satisfaits contre 56 % des ouvriers ; 95 % des personnes aux plus hauts revenus sont satisfaites contre 46 % de celles aux revenus les plus faibles. Il faut toutefois garder à l'esprit que le groupe à hauts revenus comprend, pour une part significative, des retraités, ce qui explique en partie l'autonomie de la variable revenus par rapport à la variable professions, notamment à l'égard du couple cadres-ouvriers, dont les écarts de revenus sont pourtant marqués.

Lorsque, pour chaque question, on identifie la variable qui produit les valeurs extrêmes, en positif comme en négatif, on retrouve les mêmes équilibres généraux. Près de 37 % des positions extrêmes se

situent dans le croisement des réponses avec un gradient d'urbanité, 6 % avec la profession, 6 % avec le diplôme, 25 % avec les revenus et 26 % avec les proximités politiques. Autrement dit, ce ne sont pas seulement les écarts internes à une variable qui marquent les réponses, mais aussi, en valeur absolue, les prises de position les plus éloignées de la moyenne et les plus proches de 100 % ou de 0 %.

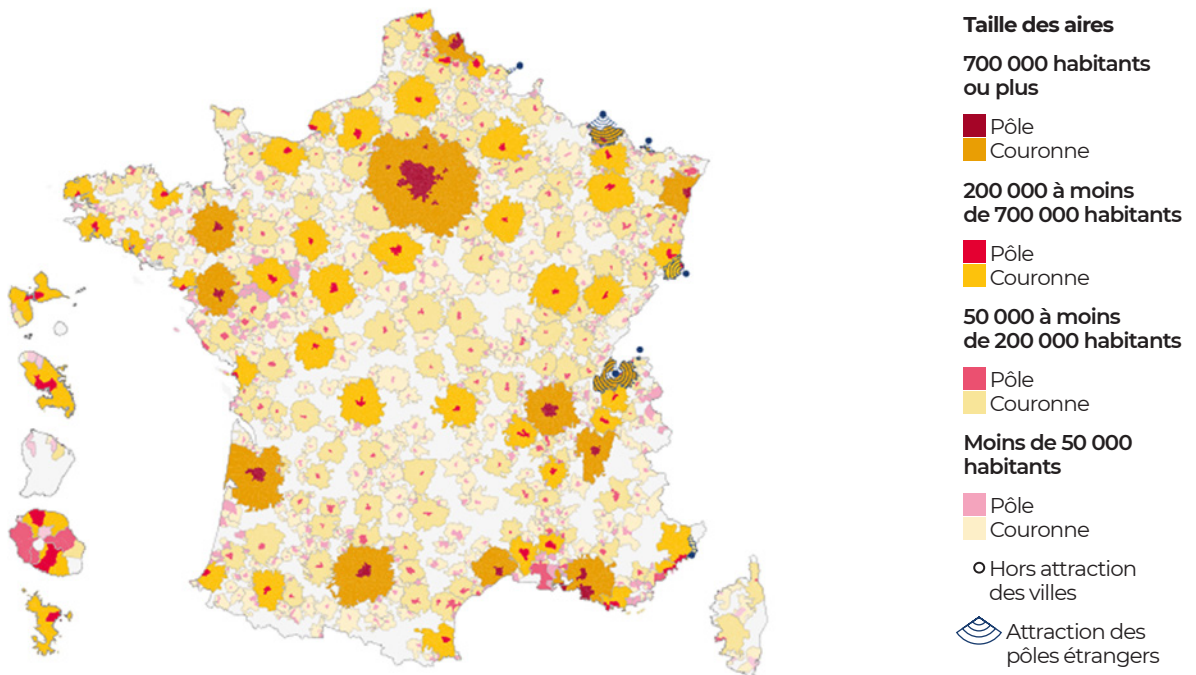
En définitive, chacune des variables non spatiales dresse, un paysage d'opinions sans lien perceptible avec les autres. Si l'on se concentre sur les revenus, les divergences entre personnes aisées et personnes modestes portent surtout sur les appréciations génériques relatives aux injustices subies, sur les jugements de réussite personnelle et sur le respect de la règle commune. Pour les sympathies partisans, ce sont en revanche les niveaux et les types de solidarité, ainsi que la question de l'immigration, qui clivent le plus fortement les positions. On n'observe presque jamais de relation mécanique entre profil et énoncé. La pauvreté est ainsi plus fortement ressentie par les plus hauts revenus que par les plus bas, et ce sont les personnes les plus diplômées qui rapportent le plus grand nombre d'injustices vécues dans leur parcours scolaire.

Ces résultats invitent à renoncer à tout réductionnisme, qu'il s'agisse du réductionnisme socio-économique classique ou du réductionnisme partisan qui voudrait que les proximités politiques épuisent à elles seules la diversité des sensibilités citoyennes à la justice. Les unes et les autres échouent à dresser un portrait fidèle de la société dans son rapport au juste et à l'injuste, c'est-à-dire dans ce qui constitue pourtant l'un des enjeux les plus centraux des scènes politiques contemporaines.

2. Le pouvoir configurant des gradients d'urbanité

La majorité relative des écarts significatifs revient, de loin, aux gradients d'urbanité. Sur les 63 items pour lesquels au moins l'un des cinq groupes de variables engendre des couples présentant des écarts forts, 25 (soit 40 %) concernent les gradients d'urbanité. Si l'on extrait les valeurs les plus extrêmes en positif ou en négatif de ces mêmes 63 items, on observe également une majorité relative en faveur des gradients d'urbanité, avec 50 occurrences, soit 37 %. L'effet de la localisation sur les réponses se révèle donc discriminant, dans une mesure qui dépasse celle des autres variables sociologiques mobilisées.

Carte 1. Les gradients d'urbanité



Source : IGN-Insee 2021



Les gradients d'urbanité au prisme des réalités urbaines contemporaines

Depuis plusieurs décennies, la mesure des réalités urbaines a profondément évolué sous l'effet des mutations contemporaines des modes d'habiter. Les instituts statistiques ont longtemps retenu un critère morphologique, fondé sur la continuité de l'espace bâti, pour définir les agglomérations. Cette approche convenait bien à des configurations urbaines où les villes étaient contraintes par le coût et la lenteur des moyens de déplacement à une forte compacité spatiale.

La généralisation des transports rapides de masse, plus particulièrement de l'automobile individuelle, a cependant permis une extension considérable des surfaces habitées qui, même physiquement disjointes, entretiennent désormais entre elles des liens fonctionnels puissants. Les différents États ont en conséquence modifié leurs instruments de mesure pour s'ajuster à ces recompositions.

Depuis 1962, l'Insee a ainsi développé plusieurs nomenclatures successives pour prendre en compte ces phénomènes, qu'il s'agisse des zones de peuplement industriel ou urbain, des aires urbaines ou, plus récemment, des aires d'attraction des villes (AAV). Telles qu'elles sont construites, ces dernières comprennent une commune-centre, un pôle correspondant approximativement à l'agglomération morphologique mais cette fois approché par la densité et la masse des résidents en zones urbanisées, et enfin une couronne périurbaine. Il existe par ailleurs une fraction du territoire, qui rassemble environ 5% de la population française, située hors de toute aire d'attraction. Ces découpages se révèlent bien plus efficaces que l'ancienne opposition rural-urbain, que le classement par taille de communes ou même que la seule prise en compte des agglomérations, lesquelles laissaient de côté des campagnes urbanisées pourtant bien intégrées à la vie des espaces urbains.

De tels découpages permettent aussi d'approcher la notion de gradient d'urbanité, c'est-à-dire les différents seuils de combinaison, modulés par la taille, entre densité et diversité, qui caractérisent pour chaque lieu un niveau spécifique d'intensité urbaine. C'était déjà, en 1938, l'esprit de l'article fondateur de Louis Wirth sur l'urbanisme comme mode de vie, qui définissait la ville par la conjonction des trois critères de taille, de densité et d'hétérogénéité sociale*. La sociologie urbaine française contemporaine a prolongé cette intuition en l'articulant à une analyse fine des modes d'habiter et des trajectoires résidentielles.

On observe également une forte équivalence taille/position. À partir des gradients les plus faibles, on obtient en effet le même type de changement en augmentant soit la taille de l'aire (en passant par exemple d'une petite ville à une ville moyenne), soit la position dans l'aire (en passant par exemple du périurbain à la banlieue). Cette équivalence fonctionne efficacement sur une série de caractéristiques socio-économiques des lieux, qu'il s'agisse des professions exercées, des prix immobiliers ou des consommations culturelles.

Parmi les variables de profil retenues pour les croiser avec les réponses des 4 005 personnes interrogées dans le cadre de notre enquête, nous avons mobilisé conjointement des caractéristiques de masse (en reprenant les tranches de taille d'AAV définies par l'Insee) et de position (centre, pôle et couronne, ainsi que la modalité hors AAV). En s'appuyant sur les données de l'Insee, on obtient ainsi cinq tranches de taille d'AAV (Paris, plus de 700 000 habitants, 200 000 à 700 000, 50 000 à 200 000, moins de 50 000), associées chacune à trois positions (centre, banlieue, périurbain), soit quinze gradients, auxquels s'ajoute un seizième regroupant les personnes résidant hors des AAV. Dans le cadre spécifique de cette enquête, une version simplifiée en dix gradients a été utilisée, dans la mesure où elle facilite la comparaison avec les autres variables de profil des répondants.



L'une des transformations majeures des dernières décennies tient au fait que la grande majorité des habitants, longtemps assignés à résidence par les contraintes de temps et d'argent pesant sur la localisation conjointe du logement et de l'emploi (à l'exception d'une minorité aisée qui en restait préservée), dispose désormais d'un véritable pouvoir d'arbitrage sur ses modes d'habiter. Il n'est donc pas surprenant de constater une résonance forte entre deux options stratégiques contemporaines de l'individu, à savoir d'une part le lieu et le type de résidence, et d'autre part l'orientation politique exprimée par le vote. Cette convergence se manifeste depuis 2000 dans pratiquement toutes les démocraties occidentales, et la spectaculaire reconfiguration des cartes électorales en témoigne avec une telle netteté que plusieurs auteurs ont pu formaliser, sous forme de quasi-théorèmes, la relation entre les scores de certains partis politiques et le gradient d'urbanité de leurs territoires d'implantation. C'est donc en toute logique que, dans nos analyses portant sur une dimension de la politique aussi structurante que la justice, nous nous sommes posé la question de cette résonance et que nous avons cherché à en éprouver la pertinence empirique.

Ce changement ne signifie pas pour autant que la situation géographique des individus se substituerait simplement à ce qu'a été, pendant plus d'un siècle, la « position sociale » exprimant l'appartenance à une classe. L'appartenance au groupe des prolétaires ou à celui des possédants fonctionnait selon une logique fondamentalement communautaire, c'est-à-dire selon une allégeance non choisie et difficilement réversible à un collectif auquel l'individu devait soumettre son identité et confier en grande partie son destin. Le marxisme a cherché à appréhender cette réalité en développant un projet théorique de nature structuraliste, au sein duquel les individus se trouvaient réduits à l'état d'agents privés de toute capacité stratégique significative.

Cette approche, déjà discutable pour rendre compte des sociétés de l'ère industrielle, n'est plus tenable aujourd'hui. Les marges de manœuvre biographiques se sont considérablement accrues depuis lors, et il n'est donc nullement question de traiter la logique des gradients d'urbanité comme des substituts d'esprit structuraliste aux anciennes classes sociales. C'est au contraire l'inverse qui s'observe. La force contemporaine des localisations résidentielles tient précisément à ce qu'elles résultent d'un choix sous contrainte, mais d'un choix stratégique librement opéré par les individus. Il n'y a en ce domaine aucune mécanique structurelle, mais une convergence statistiquement très notable de préférences personnelles diversement motivées. Les motivations pour ancrer son habitat dans le centre-ville, en banlieue, dans le périurbain, à la campagne, dans une petite ville, une ville moyenne ou une grande métropole peuvent en effet être très diverses. Les enquêtes existantes mettent fréquemment en évidence des motifs explicites de valorisation d'une logique de club, autrement dit du droit de choisir ses voisins, et corrélativement de rejet de l'exposition à l'altérité dans l'espace public commun, dans la lignée des analyses qu'Éric Charmes a développées sous le terme de « clubbisation** ».

D'autres raisons demeurent néanmoins très présentes, qu'il s'agisse de la possibilité de disposer d'un jardin, de l'accomplissement existentiel que représente l'accession à la propriété, ou plus prosaïquement du coût du logement rapporté au revenu disponible. Ce paysage des préférences résidentielles se révèle d'autant plus diversifié que les tableaux de bord individuels sont complexes et que les arbitrages varient d'un foyer à l'autre. Il n'en est que plus remarquable que, en dépit de cette diversité des motivations sous-jacentes, de fortes régularités se manifestent dans les conceptions et les points de vue sur la justice selon le type de localisation de l'habitat retenu.

* Voir Louis Wirth, « Urbanism as a Way of Life », *American Journal of Sociology*, vol. 44, n° 1, Juillet 1938, p. 1-24.

** Voir Éric Charmes, *La Ville émiettée. Essai sur la clubbisation de la vie urbaine*, Paris, PUF, 2011.

Le pouvoir discriminant des gradients d'urbanité sur les réponses se révèle largement indépendant des quatre autres variables, non spatiales. Cette indépendance est attestée dans toutes les familles d'items considérées, qu'il s'agisse de questions ouvertes ou fermées, d'injustices vécues ou simplement perçues, ou encore de points de vue normatifs sur la justice. Les clivages repérés épousent très largement l'ensemble des questions et offrent un résumé assez fidèle de l'ensemble des énonciations recueillies.

On notera d'abord qu'il existe des questions pour lesquelles les gradients d'urbanité ne produisent que des écarts peu significatifs. Tel est notamment le cas des injustices vécues dans la famille, à l'école, sur le salaire, dans l'accès aux services locaux, ainsi que

des items portant sur la vie désirée ou la vie réussie, sur le bénéfice tiré d'injustices, ou encore sur les politiques de discrimination territoriale. Cela vaut également pour les points de vue concernant les écarts de revenus, les discriminations, le corporatisme, et pour les réponses à diverses situations concrètes. Plus étonnant encore, certaines questions à composante géographique manifeste (l'alimentation, le logement, la décentralisation) ne font pas apparaître de clivages notables selon le gradient d'urbanité. Cela apparaît très clairement sur le tableau 7 à propos des réponses à une question sur l'appréciation d'un abandon ou non des territoires ruraux par les pouvoirs publics : cette appréciation est partagée, de manière tout à fait étonnante, de manière aussi importante à Paris intra-muros que dans les territoires hors aire d'attraction des villes.

Tableau 7. Abandon des territoires ruraux par les pouvoirs publics (en %)

Question : « Partagez-vous l'opinion suivante : "Beaucoup trop de gens vivent dans des territoires ruraux abandonnés par les pouvoirs publics" ? »

Base : ensemble de l'échantillon

	Aire de Paris	Aire > 700 k	Aire 50 à 700 k	Aire < 50 k et hors aire d'attraction des villes
Centre	75	71	71	75
Banlieue	73	62	82	
Périurbain	73	70	71	

© Institut Terram – juin 2026

Même la question des migrations, pourtant très clivante du point de vue des partis politiques, fait l'objet d'un large consensus transversal entre gradients d'urbanité. Est-ce que « l'accueil de personnes migrantes sur le territoire français répond à un principe de solidarité et de justice » ? Cet avis est partagé entre 50 % et 63 % des enquêtés dans les différents gradients d'urbanité. Seul Paris se détache, avec 71 % des enquêtés qui partagent cet avis. Les écarts sont ici bien moins forts que selon les affiliations partisanes (voir plus haut).

Dans l'ensemble, les gradients d'urbanité ne se révèlent pas davantage très discriminants lorsqu'il s'agit d'enjeux locaux pour lesquels les modes d'habiter pourraient sembler peser fortement sur les réponses. Les questions impliquant l'espace local

renvoient logiquement à la dimension de l'habiter, et il n'est pas surprenant que les gradients y exercent un rôle majeur. Mais le primat des gradients porte en réalité sur l'ensemble des domaines, les autres variables apparaissant plutôt comme des effets spécifiques propres à telle catégorie sociologique ou à tel registre de discours partisan.

Il convient donc de voir dans ces variables de localisation non l'expression d'un particularisme territorial étroit, mais bien une modalité spécifique d'expression des choix politiques. La similarité des configurations entre le nombre de couples d'écarts maximaux par gradient d'urbanité et la contribution à l'ensemble des positions extrêmes confirme l'importance des modes d'habiter dans l'orientation politique générale. Il se confirme ainsi

que les gradients d'urbanité, et les choix d'habitat qui les sous-tendent, sont en partie indépendants des logiques classiques de classe ou d'affiliation politique explicite. Les écarts liés à la localisation de l'habitat sont puissants et présentent des cohérences propres. Ils invitent à la fois à leur reconnaître toute leur place dans l'analyse et à se garder de les voir comme l'image réfractée d'un autre principe structurant qui les expliquerait en dernière instance.

Où se situent les écarts les plus forts selon les gradients d'urbanité, et sur quoi portent-ils ? Sur les 134 composantes des couples (parfois de trios

lorsque des *ex æquo* se présentent) de valeurs extrêmes présents dans l'ensemble, Paris *intra-muros* en représente à lui seul 37, soit 28 % sur un maximum possible de 50 % puisqu'il s'agit de couples d'écarts. Cette proportion atteint 40 % (20 occurrences) sur les 50 cas où la valeur extrême, dans le corpus des cinq variables, se situe au sein des gradients. Cette congruence indique que les écarts internes aux gradients sont aussi la marque de représentativité de l'ensemble des écarts observés à travers les cinq variables. Les gradients d'urbanité offrent ainsi, par rapport aux quatre autres variables, la meilleure signature de l'ensemble des clivages.

Tableau 8. Couples de contrastes par item selon la présence d'un de ses membres dans les différents gradients d'urbanité (en %)

Base : ensemble de l'échantillon

	Aire de Paris	Aire > 700 k	Aire 50 à 700 k	Aire < 50 k et hors aire d'attraction des villes
Centre	37	5	2	16
Banlieue	6	9	21	
Périurbain	19	8	10	

© Institut Terram – juin 2026

Quatre situations sur les dix gradients identifiés, qu'il s'agisse de Paris *intra-muros*, du périurbain parisien, de la banlieue des aires urbaines de 50 000 à 700 000 habitants et de la catégorie regroupant les aires de moins de 50 000 habitants ainsi que les zones hors aire d'attraction des villes, ne comptent à elles toutes que 18 millions d'habitants, soit 26 % de la population française, mais elles concentrent pourtant 70 % des clivages observés sur l'ensemble des gradients et 82 % des valeurs extrêmes apportées par les gradients dans le corpus considéré. Cette polarisation permet de tester le modèle de l'équivalence taille-position pour classer les dix gradients. Globalement, ce modèle fonctionne, dans la mesure où l'espace politique français associe bien les

énoncés les plus éloignés de la moyenne aux gradients extrêmes, tandis que les énoncés intermédiaires se retrouvent dans les gradients intermédiaires. Le poids du vote pour le RN lors de l'élection présidentielle de 2022 et des élections législatives de 2024 produit d'ailleurs une distribution par gradients d'urbanité très similaire à celle des réponses obtenues à nos questions sur la justice.

Parmi les nombreuses questions pour lesquelles la position dans un gradient d'urbanité se révèle la plus prédictive des écarts de réponses, celle de la confiance envers autrui est très clairement corrélée à l'ensemble des gradients, selon une organisation ordinaire conforme au modèle d'équivalence (*voir graphique 9*).

Tableau 9. Confiance et gradients d’urbanité (en%)

Question : « Êtes-vous d’accord avec cette phrase : “D’une façon générale, on peut faire confiance à la plupart des gens” ? »

Base : ensemble de l’échantillon

	Aire de Paris	Aire > 700 k	Aire 50 à 700 k	Aire < 50 k et hors aire d’attraction des villes
Centre	53	36	34	30
Banlieue	37	33	34	
Périurbain	34	32	31	

© Institut Terram – juin 2026

Signalons encore que ce sont les Parisiens qui croient le plus à l’échelle locale pour faire avancer la justice. Manifestement intéressés par les enjeux de justice, on les rangerait avec difficulté dans la mouvance des *Anywhere* (« Ceux de partout ») conceptualisée par David Goodhart³⁰. Inversement, les habitants des campagnes les moins urbanisées sont ceux qui voient le moins ce niveau local comme pertinent (rapport de 1,86), comme s’ils se le représentaient comme le lieu des problèmes mais non comme celui des solutions. Vivant dans une maison souvent récente, à distance plus ou moins grande de leurs racines familiales, correspondent-ils vraiment à la définition des *Somewhere* (« Ceux de quelque part ») ? La grille proposée par Goodhart, qui éclaire opportunément certains débats anglo-saxons, paraît en définitive mal taillée pour le tissu géographique français, dont la complexité résiste à cette dichotomie binaire et invite à mobiliser des grilles d’analyse plus finement différenciées.

Le périurbain parisien apparaît dans les extrêmes plus souvent qu’on ne l’aurait attendu selon le modèle. Sur la question des progrès à venir pour son avenir personnel, Paris a ainsi pour antagoniste le périurbain parisien (voir tableau 11). Dans de nombreux cas, Paris forme un couple de contraires avec le gradient regroupant les aires de moins de 50 000 habitants et les zones hors aire d’attraction des villes, mais les écarts demeurent comparables avec le périurbain parisien. Plus généralement, on constate une présence forte de l’ensemble des espaces périurbains dans la production des extrêmes, indépendamment de la taille des aires urbaines auxquelles ces espaces appartiennent.

Tableau 10. L’attitude par rapport à son parcours de vie (en%)

Question : « Partagez-vous l’appréciation suivante : “Je considère mon parcours de vie comme plutôt réussi” ? »

Base : ensemble de l’échantillon

	Aire de Paris	Aire > 700 k	Aire 50 à 700 k	Aire < 50 k et hors aire d’attraction des villes
Centre	72	73	69	66
Banlieue	71	76	66	
Périurbain	78	79	70	

© Institut Terram – juin 2026

30. Voir David Goodhart, *Les Deux Clans. La nouvelle fracture mondiale*, trad. Valérie Le Plouhinec, Paris, Les Arènes, 2019.

Tableau 11. L'attitude par rapport à son avenir personnel (en%)

Question : « Partagez-vous cette appréciation : "Je pense que ma vie va plutôt s'améliorer dans les prochaines années" ? »

Base : ensemble de l'échantillon

	Aire de Paris	Aire > 700 k	Aire 50 à 700 k	Aire < 50 k et hors aire d'attraction des villes
Centre	63	53	43	35
Banlieue	47	44	40	
Périurbain	28	41	35	

© Institut Terram – juin 2026

Cela permet d'esquisser l'hypothèse d'une configuration géographique à triple pente. Les Parisiens *intra-muros* se manifestent en effet comme particulièrement singuliers, dans la mesure où ils se déclarent plus généreux, plus confiants en eux-mêmes et envers les autres, capables d'articuler la solidarité avec les plus démunis et la reconnaissance des différents types d'altérité, tout en demeurant attachés simultanément à l'état de droit et au marché des compétences. À cette configuration s'opposent trois polarités distinctes :

- la première polarité inverse progressivement ces positions à mesure que l'urbanité globale faiblit (en termes de densité, de diversité et de masse), avec une montée de la défiance, une insatisfaction du sort personnel, une crainte de se voir imposer des contacts non désirés et un manque de confiance dans l'action publique ;
- la deuxième polarité, passant des centres aux marges des mêmes entités urbaines, exprime une certaine satisfaction du parcours personnel et de la situation acquise (ce qui constitue une différence majeure avec les campagnes peu urbanisées), tout en manifestant la crainte de voir ce statut menacé par d'autres, qu'ils viennent d'ailleurs ou qu'ils émanent des visées de l'institution politique imposant des choix perçus comme nocifs ;
- la troisième polarité, enfin, atteint son maximum dans les banlieues de villes moyennes, où la localisation de l'habitat peut correspondre à un sentiment d'échec global et de relégation.

De cette configuration à la fois lisible et complexe, on ne saurait conclure à une fragmentation géographique de la société politique française, comme le terme d'« archipélisation » a parfois tendu à le suggérer dans le débat public récent. Il existe des différences incontestables entre les citoyens selon le lieu où ils résident, mais les lieux les plus différents ne sont pas pour autant isolés les uns des autres. Ils sont reliés de proche en proche entre eux par du stroma, par des tissus conjonctifs qui servent de passerelles politiques autant que géographiques entre les points chauds de la cartographie. Il existe donc bien, en France, un environnement politique commun, une scène publique unique au sein de laquelle se configurent simultanément les consensus et les dissensus. La différence avec les États-Unis, où l'on peut observer une partition radicale de la société en deux territoires qui se tournent désormais le dos en s'invectivant à distance, demeure nette et atteste d'une singularité française qui mérite d'être soulignée.

La distribution géographique des conceptions de la justice apparaît donc clairement différenciée. Sur ces enjeux, la différenciation spatiale des expériences vécues, des orientations adoptées et des discours mobilisés exerce une influence majeure, qui ne saurait être réduite à un simple reflet des stratifications socio-économiques classiques. La géographie pèse de son poids propre, et c'est précisément cette autonomie relative qui constitue, du point de vue méthodologique comme théorique, l'un des principaux enseignements de l'enquête présentée ici.

3. Spatialités et psychopolitique

Le constat le plus stimulant est peut-être que les écarts par rapport à la moyenne se révèlent particulièrement marqués en réponse aux questions portant sur l'expérience, le ressenti et le sentiment d'injustice. Pour les gradients d'urbanité, on peut admettre qu'il existe une certaine logique dans la correspondance entre un environnement quotidien de plus en plus choisi et les conceptions de la justice qui s'y déploient. Pour les catégories socio-économiques, il peut en aller de même, dans la mesure où les contextes professionnels diffèrent substantiellement d'un univers à l'autre. Pour les partis politiques, en revanche, la question se pose de manière plus délicate, et c'est celle de la direction du lien causal entre certaines expériences vécues et l'orientation partisane. On observe ainsi que les électeurs de LFI sont nombreux à déclarer avoir vécu des injustices personnelles, mais est-ce parce qu'ils sont davantage victimes de ces injustices que ces

enquêtés soutiennent ce mouvement politique ou, bien au contraire, est-ce parce qu'ils le soutiennent qu'ils sont plus enclins à ressentir et à formuler des situations en termes d'injustice ? Cette question de la causalité réciproque, classique dans la sociologie politique, ne saurait être tranchée dans le cadre d'une enquête transversale par questionnaire, mais elle invite à se garder de toute lecture mécaniste du lien entre conditions vécues et préférences politiques.

L'enquête met néanmoins en évidence avec force ce que l'on peut désigner sous le terme de « psychopolitique », à savoir le lien étroit qui s'établit entre le profil personnel (expérience vécue, parcours biographique, position sociale acquise, attentes formulées...) et l'orientation politique adoptée. La vie concrète des individus, telle qu'ils se la représentent et la formulent rétrospectivement, s'invite ainsi, de multiples manières, sur la scène publique et contribue à structurer les sensibilités politiques contemporaines bien au-delà des seules variables sociologiques classiques.

Conclusion

Des résultats inédits et des invitations fortes

Ce projet multidimensionnel a permis de produire une « description épaisse » de la société française saisie sous l'angle du juste et de l'injuste, avec un approfondissement particulier porté à la dimension géographique de la justice. Les pages qui précèdent en ont déroulé les principaux résultats. Il reste à présent à en dégager quelques lignes de force, qui constituent autant d'invitations adressées tant à la recherche qu'à l'action publique.

Des consensus, des polarités et des parcours

Les Français se montrent très majoritairement attachés aux valeurs de liberté, d'égalité et de solidarité, ainsi qu'à la cohérence qu'ils décèlent dans ce trio républicain. Lorsque l'enquête sollicite une précision sur le contenu effectif de cet ensemble, trois grandes polarités apparaissent, non exclusives l'une de l'autre : la première oriente la justice vers la redistribution, la deuxième vers le respect de la règle commune et la troisième vers la liberté individuelle. Ce dernier pôle se décline lui-même en deux variantes

distinctes : la première variante est plutôt libertaire et n'entend pas renoncer à la liberté de vivre sa vie selon ses propres aspirations ; la seconde est plutôt libertarienne et n'exclut pas de se positionner, le cas échéant, contre tout ce qui, chez autrui ou dans la société, contreviendrait à ses attentes personnelles.

La richesse particulière de notre enquête réside dans sa capacité à relier ces orientations générales à des parcours personnels, à travers le prisme desquels les conceptions abstraites de la justice se trouvent modulées dans la pratique. Les grandes idées sur la justice entrent ainsi en résonance avec le sentiment d'avoir ou non réussi sa propre existence, de vivre mieux ou moins bien que ses parents, d'éprouver à l'égard d'autrui de la confiance ou de la défiance. Sans qu'il faille postuler une relation mécanique entre ces deux registres, on peut néanmoins distinguer, aux deux extrémités du spectre, deux figures typiques. D'un côté se trouvent des individus qui, disposant d'une image positive de leur trajectoire personnelle, se montrent généreux et bienveillants envers autrui, valorisent le couple liberté-solidarité et placent une confiance significative dans l'action politique. De l'autre côté se constitue un « nous » défensif, replié sur une identité malheureuse, résigné à une approche restrictive de l'action publique et tenté de se détourner de tout engagement politique substantiel. Cette polarisation des dispositions, sans recouvrir exactement les lignes de partage classiques de la sociologie politique, témoigne de l'importance contemporaine de ce que l'on peut désigner comme une dimension biographique des sensibilités à la justice.

La demande de justice spatiale ne se réduit pas à une demande de redistribution

Les demandes de justice se révèlent nombreuses et particulièrement intenses dans les jeunes générations. Elles s'expriment parfois en mobilisant explicitement le registre territorial, dans la mesure où le fait d'être d'ici ou d'ailleurs peut apparaître comme un handicap

pour accéder à l'emploi, comme la cause d'une discrimination subie ou d'un mépris vécu, ou encore comme une difficulté supplémentaire pour s'épanouir personnellement.

La dénonciation de l'injuste renvoie cependant, et souvent, à des épreuves personnelles et intimes. Une maladie, un deuil, une séparation, une expérience de violence ou un licenciement font ainsi partie intégrante des injustices perçues. Ce qui est exigé dans ces situations, c'est un surcroît d'attention et d'individualisation des réponses publiques. Cela peut se formuler, en termes géographiques, de la manière suivante. Je ne veux pas nécessairement le service public en bas de chez moi, mais je veux que le service public fasse attention à moi en tant que personne singulière.

Une société plus juste est aussi celle au sein de laquelle il devient possible d'agir personnellement contre les injustices vécues. Or la meilleure manière d'y parvenir, selon les enquêtés eux-mêmes, réside dans leur manière de vivre quotidienne. Ils ne se conçoivent donc pas seulement comme les consommateurs passifs d'une politique venue d'ailleurs. Ils ne s'excluent pas de l'action en faveur de la justice, et ils en revendiquent au contraire une part substantielle, à leur échelle propre.

Ce résultat peut être accueilli avec un certain soulagement par les responsables de l'aménagement du territoire, conscients de la difficulté qu'il y aurait à mobiliser des ressources publiques massivement complémentaires, même si l'enquête identifie en parallèle des demandes fortes, notamment dans le champ de la santé. Il n'invite pas, en tout état de cause, à faire davantage et mieux ce que l'administration nationale sait déjà faire, c'est-à-dire créer et organiser des mécanismes de discrimination positive territoriale. Il invite plutôt à penser une attention toujours plus grande aux singularités, et à concevoir une organisation territoriale de mise en capacité des individus, selon une logique qui rejoint l'approche par le concept de « capacités » développé notamment par Amartya Sen, qui place au centre de l'action publique la liberté effective de mener la vie que l'on a des raisons de valoriser³¹.

31. Voir Amartya Sen, *Éthique et Économie, et autres essais*, trad. Sophie Marnat, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2012, ainsi que *L'Idée de justice*, trad. Paul Chemla, Paris, Flammarion, 2010 (repris en coll. « Champs essais », 2012).

Une géographie marquée des conceptions de la justice

La géographie se révèle très présente dans les résultats de l'enquête, mais pas toujours là où on l'attendait. Les enjeux à composante manifestement spatiale, comme celui de la mobilité, apparaissent évidemment différenciés selon les gradients d'urbanité. C'est cependant sur les conceptions générales de la justice que les écarts entre localisations, lisibles selon ces mêmes gradients, se révèlent les plus spectaculaires. Autrement dit, ce n'est que secondairement que les problèmes localisés (les politiques scolaires, les problèmes écologiques liés à l'agriculture, et bien d'autres) conduisent à une localisation des solutions envisagées. Les solutions proposées se révèlent contrastées géographiquement parce que, selon l'endroit où ils résident, les habitants ne se distribuent pas de la même manière dans les polarités et les parcours typiques évoqués plus haut. Ce résultat invite à reconnaître à l'espace une fonction qui excède celle d'un simple support des inégalités, et à le saisir comme principe actif de différenciation des sensibilités au juste.

L'enjeu qui vient : réinventer des pactes territoriaux de justice

Ce que demandent les citoyens que nous avons rencontrés, c'est d'abord une écoute, en rapport à ce qu'ils estiment, à tort ou à raison, faire partie des enjeux de justice. Ils se réfèrent, souvent implicitement, à des acquis, à des accords, en fait à un contrat qui aurait été passé mais n'aurait pas été respecté ou qu'il faudrait conclure et appliquer. À travers l'espace et la justice, c'est l'ensemble du contrat social, à toutes les échelles, entre membres d'une société et gouvernement de cette société qui se joue. La justice y apparaît centrale tant elle est le cœur de la délibération politique contemporaine. L'espace y est doublement présent. Il l'est pour une part comme demande d'actions différenciées selon les types d'injustices signalées. Il l'est aussi, et plus encore, comme organisateur des consensus et des dissensus sur tous les sujets, y compris ceux qui, très indirectement liées aux politiques publiques et à leur géographie, concernent les fondements les plus

profonds du vivre-ensemble : bien-être personnel, sentiment de réussir sa vie, confiance dans les autres, images du futur.

L'idée de créer les conditions d'un débat entre simples citoyens et institutions sur *les pactes territoriaux de justice* locaux, régionaux, national et européen se révèle donc un bon résumé des dynamiques – tendances émergentes ou signaux forts – que nous avons mis à jour.

Poursuivre la recherche sur les relations entre espace et justice

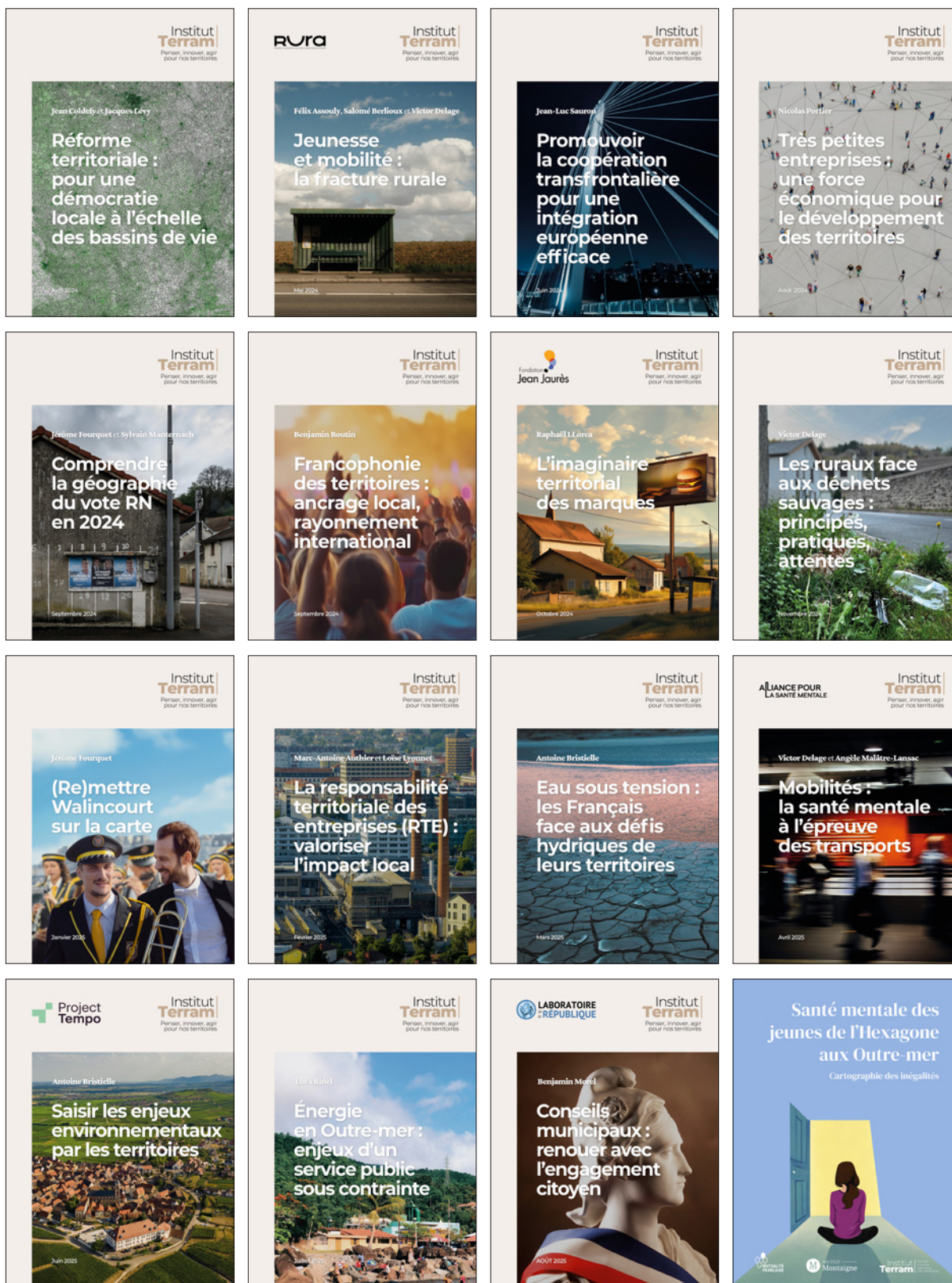
Cette enquête multidimensionnelle nous invite enfin à formuler quatre invitations adressées à la communauté scientifique, qui prolongent ce qui est apparu comme une réussite significative de notre projet. Il convient en premier lieu de regarder la justice à partir du point de vue de l'espace, des spatialités et des territoires. Il convient en deuxième lieu de multiplier les échanges directs avec les citoyens, qu'ils soient sollicités individuellement ou réunis dans des collectifs de parole ouverts, à l'image de la mini-convention citoyenne dont nous avons rendu compte. Il convient en troisième lieu de manier d'un même mouvement les techniques qualitatives et quantitatives, dans une démarche méthodologiquement plurielle qui s'écarte des frontières trop rigides entre traditions de recherche. Il convient enfin d'accepter de se laisser déranger par des découvertes qui s'écartent des conformismes de la scène médiatico-politique, mais aussi, il faut le reconnaître, d'une partie des travaux de chercheurs qui se contentent de conforter des évidences pourtant fragiles, lorsqu'ils ne se bornent pas à reproduire les catégories d'analyse héritées sans en éprouver la pertinence empirique.

C'est à cette condition, et à elle seule, que l'analyse spatiale de la justice pourra continuer à éclairer utilement le débat public sur ce qui constitue, en définitive, l'un des enjeux les plus structurants de notre vie collective, à savoir la manière dont une société pluraliste parvient ou non à articuler ses divergences en un horizon commun de société juste.

Bibliographie

- BORDREUIL (Jean-Samuel), « Les gens des cités n'ont rien d'exceptionnel », in Ouvrage collectif, *Ces quartiers dont on parle. Aux marges de la ville, au cœur de la société*, La Tour-d'Aigues, Éditions de L'Aube, 1997.
- BRECHON (Pierre), « Les autres formes de la participation politique », in Pierre Bréchon (dir.), *Comportements et attitudes politiques*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2006, p. 59-78.
- CHARMES (Éric), *La Ville émiétée. Essai sur la chubbisation de la vie urbaine*, Paris, PUF, 2011
- DAVOUDI (Simin) et BELL (Derek), dir., *Justice and Fairness in the City. A Multi-Disciplinary Approach to 'Ordinary' Cities*, Bristol, Policy Press, 2016.
- DAVEZIES (Laurent), *Le Nouvel Égoïsme territorial. Le grand malaise des nations*, Paris, Seuil, 2015.
- DELPIROU (Aurélien) et WARNANT (Achille), « La France périphérique un an après : un mythe aux pieds d'argile », *Analyse Opinion Critique (AOC)* [revue en ligne], aocmedia, 12 décembre 2019.
- DESJARDINS (Xavier) et ESTEBE (Philippe), « La lutte contre l'oubli, un combat européen », *Urbanisme*, n° 423, hiver 2022, p. 58-59.
- DUERR (Hans Peter), *Nudité & Pudeur. Le mythe du processus de civilisation*, trad. Véronique Bodin, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1998.
- ELIAS (Norbert), *La Société des individus*, trad. Jeanne Étoté, Paris, Fayard, 1991.
- ESTEBE (Philippe), *L'Égalité des territoires. Une passion française*, Paris, PUF, 2015.
- FAINSTEIN (Susan S.), *The Just City*, Ithaca, Cornell University Press, 2010.
- GAXIE (Daniel), *Le Cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Seuil, 1978.
- GERVAIS-LAMBONY (Philippe) et DUFAUX (Frédéric), « Justice... spatiale ! », *Annales de géographie*, n° 665-666, janvier-avril 2009, p. 3-15.
- GOODHEART (David), *Les Deux Clans. La nouvelle fracture mondiale*, trad. Valérie Le Plouhinec, Paris, Les Arènes, 2019.
- HARVEY (David), *Social Justice and the City*, Londres, Edward Arnold, 1973.
- HIRSCHMAN (Albert O.), *Face au déclin des entreprises et des institutions*, trad. Claude Besseyras, Éditions ouvrières, 1972.
- HIRT (Irène) et COLLIGNON (Béatrice), « Quand les peuples autochtones mobilisent l'espace pour réclamer justice », *Justice spatiale/Spatial Justice* [revue en ligne], jssj.org, n° 11, mars 2017.
- HONNETH (Axel), *La Société du mépris. Vers une nouvelle Théorie critique*, trad. Olivier Voirol, Pierre Rusch et Alexandre Dupeyrix, Paris, La Découverte, 2006, p. 230.
- JOUSSEAUME (Valérie), *Plouc Pride. Un nouveau récit pour les campagnes*, La Tour-d'Aigues, Éditions de L'Aube, 2021.
- LEFEBVRE (Henri), « Le droit à la ville », *L'Homme et la société*, n° 6, octobre-novembre-décembre 1967, p. 29-35.
- LEVY (Jacques), FAUCHILLE (Jean-Nicolas) et POVOAS (Ana), *Théorie de la justice spatiale. Géographies du juste et de l'injuste*, Paris, Odile Jacob, 2018.
- MUXEL (Anne), *Les Jeunes et la politique. Débat avec Pascal Perrineau*, Paris, Hachette, 1996.
- RODRÍGUEZ-POSE (Andrés), « The revenge of the places that don't matter (and what to do about it) », *Cambridge Journal of Regions, Economy and Society*, vol. 11, n° 1, mars 2018, p. 189-209.
- TAULELLE (François), dir., *Le Délaissement du territoire. Quelles adaptations des services publics dans les territoires ruraux ?*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2012.
- YOUNG (Iris Marion), *Justice and the Politics of Difference*, Princeton, Princeton University Press, 2011.
- WACQUANT (Loïc), « Repenser le ghetto. Du sens commun au concept sociologique », *Idées économiques et sociales*, vol. 167, n° 1, mars 2012, p. 14-25.

Nos parutions 2024-2026





Soutenir l'Institut Terram

Fondé en 2024, l'Institut Terram est une association de loi 1901 d'intérêt général à but non lucratif. L'appui des entreprises et des particuliers joue un rôle essentiel dans le développement de ses activités.

Les contributions permettent de mener à bien la réalisation et la diffusion de recherches visant à comprendre les transformations et les dynamiques territoriales à l'œuvre. Les adhérents peuvent être associés à cette réflexion. Le soutien des donateurs permet également de rendre accessible gratuitement l'intégralité des travaux de l'institut : monographies, études de cas, cartographies, enquêtes d'opinion, podcasts. Les événements organisés partout en France sont ouverts au public. Enfin, la diversité des sources de financement garantit la liberté d'action de l'institut, exempte de toute forme de dépendance ou d'influence extérieure.

Comment nous soutenir ?

Devenir adhérent

Pour les entreprises, il est possible d'adhérer à l'Institut Terram en s'acquittant d'une cotisation annuelle. Les entreprises adhérentes peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés (ou le cas échéant sur l'impôt sur le revenu) au titre de leur cotisation, à hauteur de 60 %, dans la limite de 20 000 euros, ou 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxe si ce dernier montant est plus élevé – au-delà de ce plafond, l'excédent est reporté sur les cinq exercices suivants et ouvre droit à la réduction d'impôt dans les mêmes conditions (article 238 *bis* du Code général des impôts).

Faire un don

Pour les particuliers

Les dons des particuliers peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de leur montant, dans la limite de 20 % du revenu imposable – au-delà de ce plafond, l'excédent est reporté sur les 5 années suivantes et ouvre droit à la réduction d'impôt dans les mêmes conditions (article 200 du Code général des impôts).

Exemple : un don de 100 euros coûte 34 euros après réduction d'impôt.

Pour les entreprises

Les dons des personnes morales de droit privé assujetties à l'impôt sur les sociétés (ou à l'impôt sur le revenu) peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt de 60 % pris dans la limite de 20 000 euros ou 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxe si ce dernier montant est plus élevé – au-delà de ce plafond, l'excédent est reporté sur les cinq exercices suivants et ouvre droit à la réduction d'impôt dans les mêmes conditions (article 238 *bis* du Code général des impôts).

**Pour toutes questions relatives aux modalités d'adhésion
ou aux dons, contactez-nous directement :**

contact@institut-terram.org

Xavier Desjardins et Jacques Lévy

Repenser les politiques territoriales par la justice spatiale

La justice spatiale est partout à l'œuvre dans l'action publique territoriale, mais elle ne fait l'objet d'aucune délibération explicite. À chaque arbitrage (modalités d'accès aux services, tarification des services publics, droits d'occupation des sols), les collectivités estiment, qu'elles le formulent ou non, ce qui est juste et ce qui ne l'est pas. Or, faute de référentiel commun et partagé, chacun mobilise sa propre grille de lecture et le verdict d'injustice tombe quel que soit l'arbitrage rendu. Réduire ces tensions à une opposition mécanique entre métropoles et ruralités ne suffit pas à rendre compte de la complexité des rapports au territoire.

L'étude met en évidence un large socle de jugements partagés sur les inégalités, les discriminations et le respect de la règle commune, mais aussi des hiérarchies qui divisent : équité, liberté ou solidarité ne sont pas placées au même rang selon les sensibilités, dessinant trois grandes familles de rapport au juste. Elle montre que la localisation résidentielle, lue à travers les gradients d'urbanité, produit des écarts puissants, y compris sur des questions sans dimension territoriale apparente. L'espace y apparaît moins comme un décor des inégalités que comme un principe actif de différenciation des sensibilités au juste. La demande qui en ressort n'est pas tant celle d'une nouvelle discrimination positive territoriale qu'un surcroît d'attention aux singularités vécues, articulé à la préservation d'un cadre national commun.

L'étude invite ainsi à inscrire les politiques territoriales dans des pactes de justice articulant les échelles locale, régionale, nationale et européenne. Ces analyses s'appuient sur des entretiens qualitatifs et une enquête Ifop menée auprès de 4 005 personnes représentatives de la population française.